



Plan Zonal de Sécurité

2020-2025

Zone de police Uccle / Watermael-Boitsfort / Auderghem



Police Locale

Tables des matières :

Avant-propos du Conseil Zonal de Sécurité	4
Résumé du management	5
1. Culture, structure et stratégie.....	5
1.1 Mission et vision de notre zone de police	5
1.2 Vision pour 2025	6
1.3 Valeurs pour notre zone de police	7
2. Priorités, sécurité et qualité de vie pour notre zone de police en 2020 – 2025	8
Chapitre 1 : Analyse de l'environnement.....	9
1.1. Image de la sécurité et de la qualité de vie dans la zone de police	9
1.1.1. Notre terrain de travail en images	9
1.1.1.1. Notre zone de police examinée d'un point de vue démographique.....	10
1.1.1.2. Notre zone de police examinée d'un point de vue économique	11
1.1.1.3. Notre zone de police examinée d'un point de vue socio-culturel.....	11
1.1.1.4. Notre zone de police examinée d'un point de vue écologique	12
1.1.1.5. Développements technologiques dans le paysage policier	13
1.1.1.6. Notre zone de police d'un point de vue politico-juridique	13
1.1.2. L'image de la criminalité zonale	14
1.1.2.1. Evolution des principales catégories de délit – comparaison des deux derniers cycles de politique policière.	15
1.1.2.2. Les phénomènes du dernier PZS en progression	16
1.1.2.2.1. Les escroqueries.....	16
1.1.2.2.2. Les vols de vélos.....	17
1.1.2.2.3. Les délits via internet (ICT/online)	18
1.1.2.3. Les phénomènes du dernier PZS en diminution.....	18
1.1.2.3.1. Les cambriolages.....	18
1.1.2.3.2. Les vols dans véhicules	19
1.1.2.3.3. Les vols à main armées	20
1.1.2.3.4. Les vols avec violences sans armes.....	20
1.1.3. Victimologie – vols et escroquerie – vulnérabilité selon l'âge	21
1.1.3.1. La sécurité routière	22
1.1.3.1.1. Les accidents dans la zone Uccle/W-B/Auderghem.....	22
1.1.3.1.2. Les infractions constatées dans la zone Uccle/W-B/Auderghem	24
1.1.3.2. Résultats du sondage de population	25
1.1.3.2.1. Le Moniteur de Sécurité	25
1.1.3.2.2. L'Enquête Régionale de Sécurité : « votre regard sur la sécurité »	28
1.2. Image de la gestion opérationnelle optimale dans notre zone de police	32
1.2.1. Description de la situation actuelle au sein de la zone de police.....	32
1.2.1.1. Aperçu de la capacité dans la zone de police.....	32
1.2.1.2. Structure actuelle / organigramme.....	33
1.2.1.3. Aperçu de la capacité par service opérationnel	34
1.2.1.4. Missions à caractère fédérales.....	35

1.2.2.	Tendances futures pour l'organisation	35
Chapitre 2 : Stratégie et politique.....		37
2.1.	Eléments de l'analyse.....	37
2.1.1.	A retenir de l'image de la sécurité et de la qualité de vie (environnement externe)	37
2.1.2.	A retenir de l'image de la gestion opérationnelle optimale (environnement interne).....	37
2.2.	Attentes des autorités et partenaires	38
2.2.1.	Ministre de l'Intérieur et Justice – PNS 2016-2019	38
2.2.2.	Bourgmestre(s).....	39
2.2.3.	Procureur du Roi	40
2.2.4.	Déclaration de politique générale 2019-2024 du gouvernement de Bruxelles-Capitale	41
2.2.5.	Région de Bruxelles-Capitale – Plan Global de Sécurité et Prévention 2017-2020.....	42
2.2.5.1.	L'image, le monitoring et l'évaluation.....	43
2.2.5.2.	La formation des acteurs de la prévention et de la sécurité.....	43
2.2.5.3.	L'approche de sécurité intégrée.....	44
2.2.5.4.	La communication et la sensibilisation	45
2.2.5.5.	L'accompagnement des victimes et des auteurs	45
2.2.5.6.	Police fédérale (Dirco et DirJud).....	46
2.2.5.7.	Attentes des conseillers de police	47
2.3.	Analyse des priorités et des attentes : la matrice d'argumentation	47
2.4.	Choix des priorités stratégiques.....	47
2.4.1.	Priorités stratégiques Sécurité et qualité de vie pour 2020 – 2025	47
2.4.2.	Priorités stratégiques gestion opérationnelle optimale 2020 – 2025.....	64
2.4.3.	Motivation de phénomènes non retenus	66
2.5.	Politique et gestion	66
2.5.1.	Approche des priorités stratégiques : du plan d'action à une activité économique flexible	66
2.5.2.	L'équipe de suivi de la politique.....	66
2.5.3.	Monitoring de la mise en œuvre de la politique.....	67
2.5.4.	Outil pour le suivi et le rapportage de l'activité économique.....	67

Avant-propos du Conseil Zonal de Sécurité

La zone de police Uccle/W-B/Auderghem se comporte plutôt bien en matière de sécurité et de qualité de vie. Les résultats du dernier Moniteur de Sécurité sont sans équivoque, la population s’y sent globalement bien et en sécurité. L’appréciation dépasse largement la moyenne régionale. Tout n’est évidemment pas parfait. Et même si la criminalité reste à un niveau très bas ces dernières années, un fait commis est toujours un fait de trop pour ceux qui en sont victimes.

Notre devoir est de mettre tout en œuvre pour prévenir la criminalité, la combattre, interpellier rapidement les auteurs de délits et apporter aide et soutien aux victimes.

Au-delà des sept priorités retenues dans ce Plan Zonal de Sécurité 2020 – 2025, le prochain cycle de politique policière mettra également l’accent sur l’accessibilité des services de police, leur rapidité d’intervention et leur présence rassurante et bienveillante dans l’espace public. De gros efforts financiers ont été consentis pour rénover le commissariat Tritomas afin d’offrir des standards de travail et d’accueil modernes. C’est dans cette direction qu’il faudra réfléchir pour le commissariat Marlow devenu aujourd’hui obsolète. Car il est primordial de proposer des conditions optimales pour le dépôt de plainte. Les études de victimisation le prouvent, à peine une personne sur dix déclare, par exemple, une fraude sur internet, une sur quatre un vol de vélo et une sur cinq un fait de mœurs.

Il faut également écouter la population, ses aspirations et ses besoins. Le Moniteur de Sécurité 2018 a connu un grand engouement citoyen dans notre zone de police avec un des taux de réponses le plus élevé en Région bruxelloise. Les citoyens veulent être écoutés et surtout entendus. Et leur priorité ne sont pas toujours en lien avec la criminalité. C’est d’ailleurs les problèmes liés à la sécurité routière et en particulier la vitesse, l’agressivité, les nuisances sonores liées à la vitesse et la partage de la voie publique qui sont le plus souvent cités. Couplés avec la propreté publique et les dépôts sauvages, on s’aperçoit que la qualité de vie dans les quartiers prime. Les cambriolages restent également une grande préoccupation dans une zone où ils représentent près d’un quart des vols signalés à la police.

Le vol de vélo s’affiche également parmi les priorités des citoyens car il est devenu un véritable fléau ces dernières années et est ressenti comme un frein au développement de la mobilité douce portée collectivement et individuellement par les citoyens.

Les défis ne manquent donc pas pour les cinq prochaines années. Ils ne pourront être relevés que grâce à une collaboration de tous les maillons de la chaîne de sécurité mais aussi en permettant aux citoyens de devenir un peu plus acteurs de leur sécurité.

Boris DILLIÈS
Président

Didier GOSUIN
Bourgmestre d’Auderghem

Olivier DELEUZE
Bourgmestre
de Watermael-Boitsfort

Jean-Marc MEILLEUR
Procureur du Roi

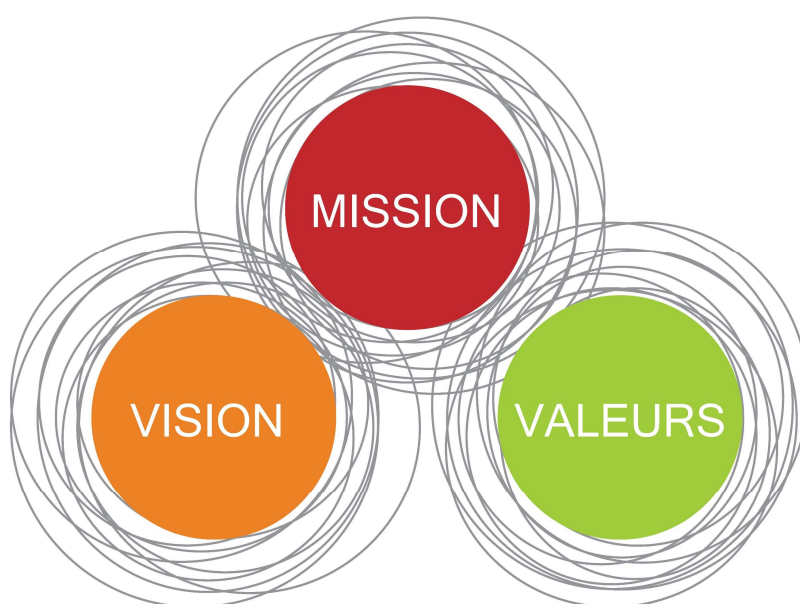
Luc YSEBAERT
DIRCO

Michel DERAEMAER
Chef de Corps

Résumé du management

1. Culture, structure et stratégie

La mission, la vision et les valeurs sont les trois fondements de toute organisation. Ils déterminent notre philosophie de travail et guident le déploiement opérationnel et les principes de fonctionnement interne de la zone de police. Ils constituent le cadre de référence centré sur la recherche constante de l'amélioration de la qualité du service pour répondre aux attentes des citoyens, de nos partenaires et des autorités.



1.1 Mission et vision de notre zone de police

Nos collaborateurs contribuent à l'amélioration de la sécurité et de la qualité de vie dans les communes qui composent la zone de police. Pas moins de 140 000 habitants comptent sur l'intervention rapide et professionnelle de nos services, que ce soit pour les urgences ou pour les affaires plus courantes. Le corps de police accorde une attention continue à la qualité de ses services. Ceci ne peut se faire que grâce au développement d'une organisation soudée et à l'intensification de la collaboration avec les autres partenaires. La police tend vers un travail caractérisé par l'intégrité, la créativité et le service à la clientèle.

Nous voulons satisfaire aux attentes de la population et des autorités grâce à une organisation professionnelle et transparente composée de collaborateurs enthousiastes et loyaux. Notre corps de police doit continuer à se professionnaliser afin de devenir une organisation caractérisée par :

- L'orientation vers la communauté
- La serviabilité et la visibilité;
- L'accessibilité pour tous;
- L'orientation vers la résolution des problèmes et le travail en partenariat;
- La responsabilisation et l'implication capable via une bonne communication interne et externe;
- L'esprit d'amélioration continue;
- Le respect du Code de déontologie;
- L'égalité de traitement et le respect de chacun;
- La contribution à un climat de travail positif.

1.2 Vision pour 2025

Notre société évolue, c'est incontestable. D'une manière que nous n'aurions certainement pas pu anticiper il y a 10 ou 20 ans. Les services de police se sont plutôt bien adaptés au prix d'efforts humains et financiers importants. Les défis restent néanmoins énormes et de nombreux chantiers seront nécessaires pour poursuivre notre mue.

Même en mutation perpétuelle, notre société a besoin de points de repère, permanents, et garants de la démocratie et de nos libertés. Pour ce faire nous devons écouter la population, ses aspirations, ses besoins le tout dans une temporalité nouvelle où le citoyen n'est plus un spectateur de la sécurité mais veut également y jouer un rôle d'acteur. Les revendications légitimes ou non s'expriment abondamment sur les réseaux sociaux dans le « tout de suite et maintenant ». Inutile d'en débattre, cette réalité s'impose à nous.

Malgré cette évolution, les enquêtes de population montrent que les problèmes de quartier n'ont pas beaucoup évolué en dix ans. Même si les domaines qu'ils recouvrent peuvent être plus larges. La sécurité routière demeure la préoccupation première des citoyens, mais pas seulement sur base des accidents mais bien sur un sentiment d'insécurité sur les routes où l'essor rapide des nouveaux modes de transport rend parfois difficile la cohabitation entre tous les usagers. Le bruit, la pollution sonore, la mobilité sont autant de problèmes récurrents qui s'intensifient parallèlement avec l'urgence climatique. Ils ne peuvent être abordés isolément mais bien collectivement entre tous les acteurs publics concernés. Il en va de même pour la lutte contre le vol de vélo, devenu un véritable fléau ces dernières années et ressenti comme un frein au développement de la mobilité douce portée collectivement et individuellement par les citoyens. Tout profit pour les opérateurs privés qui en bénéficient indirectement lorsqu'ils proposent des alternatives partagées.

Les prochaines années seront également cruciales sur le terrain virtuel où se déplace de plus en plus et très rapidement la criminalité. Du petit escroc aux organisations criminelles y compris mafieuses, de nombreux

délinquants et criminels se sont donnés rendez-vous sur internet. Profitant des faibles connaissances des victimes, de leur naïveté ou de l'absence de sécurité, ils peuvent amasser des gains importants en peu de temps en quasi impunité. Le défi est immense pour l'ensemble de la chaîne de sécurité. Prévention et répression sur internet doivent être massivement investis par les pouvoirs publics. Le préjudice est certainement financier mais touche également l'intégrité des données personnelles, la contrefaçon, la pédopornographie,... Personne n'est épargné, jeunes comme plus âgés y sont confrontés mais selon des modus operandi différents.

Accessibilité, rapidité, présence visible et rassurante doivent être le leitmotiv pour les services de police. Avec en tête la proximité dans les quartiers, à pied ou à vélo. Mais aussi un quadrillage optimal du territoire pour garantir des interventions rapides en cas d'urgence.

Il faut encourager les citoyens à déposer plainte via des commissariats accessibles et accueillants mais aussi via une accessibilité on-line de qualité. Les enquêtes de victimisation le montre, le chiffre noir de la criminalité est très important pour certains délits. Quelles qu'en soient les raisons, il faut donc faciliter le dépôt de plainte. Prendre le pouls de la société, s'informer, anticiper... Les exemples ne manquent pas ces dernières années, l'information circule rapidement hors des canaux habituels de sorte que les indignations, les revendications peuvent mener à des actions rapides parfois violentes dont la gestion est rendue difficile pour les services de police. Il y a donc lieu de s'informer en temps réel via des outils informatiques performants afin de réduire les risques pour la population et ses infrastructures. Les groupes de pression ne manquent pas sur les réseaux sociaux et nul ne peut prédire l'évolution de chacun d'entre eux.

1.3 Valeurs pour notre zone de police

Le succès de notre vision et de notre mission dépend de l'implication positive de chaque collaborateur. Sans préjudice des principes généraux du statut des membres de la police intégrée (LPI), du Code de déontologie et des valeurs de la Police intégrée, nous voulons mettre l'accent sur les valeurs suivantes :

Polyvalence, et flexibilité

Ouverture d'esprit et ouverture vers les autres

Satisfaction dans le travail

Intégrité et traitement équitable pour tous

Travailler ensemble

Implication dans le travail, savoir-faire et savoir être

Fierté de faire partie du corps de police Uccle/WB/Auderghem

2. Priorités, sécurité et qualité de vie pour notre zone de police en 2020 – 2025

Outre les faits qui ne sont pas retenus en tant que phénomènes prioritaires mais dont chaque incident, pris isolément, constitue en raison de sa gravité et de son contexte, un dossier prioritaire, notre zone retiendra **sept priorités pour la période 2020-2025** :

- Sécurité routière et mobilité
- Lutte contre les cambriolages
- Sécurité des commerces
- Sécurité des seniors
- Lutte contre les vols de vélos
- Lutte contre la délinquance juvénile, dans et aux abords des écoles et dans les transports en commun
- Lutte contre la cybercriminalité et les fraudes sur Internet

Chapitre 1 : Analyse de l'environnement

1.1. Image de la sécurité et de la qualité de vie dans la zone de police

Analyse de l'environnement externe de notre organisation

1.1.1. Notre terrain de travail en images

Auderghem (9 km², 5,6 % du territoire régional) est une commune située dans le sud-est de la Région de Bruxelles-Capitale (deuxième couronne). Elle est jouxtée au nord-ouest par Etterbeek et Ixelles (campus universitaire de la Plaine) et au nord par Woluwe-Saint-Pierre. Au sud, elle est bordée par Watermael-Boitsfort - qui faisait partie de la même commune jusqu'en 1862 - et à l'est par Tervuren et Overijse (Région flamande).

Uccle est une commune située dans le sud de la Région de Bruxelles-Capitale (22,9 km², 14 % du territoire régional). Au nord, elle est bordée par Forest et Ixelles, à l'est par la Ville de Bruxelles (avenue Louise, bois de la Cambre) et Watermael-Boitsfort (Forêt de Soignes), et au sud par Rhode-Saint-Genèse, Drogenbos et Linkebeek (Région flamande). La commune est traversée par plusieurs axes routiers structurants, notamment les chaussées d'Alseberg et de Waterloo.

Watermael-Boitsfort (12,9 km², 8 % du territoire régional) est située en deuxième couronne dans le quadrant sud-est de la Région de Bruxelles-Capitale. La commune est bordée par Auderghem au nord-est, Rhode-Saint-Genèse, Hoeilaart et Overijse (Région flamande) au sud (au travers de la Forêt de Soignes), Uccle (Forêt de Soignes), Ville de Bruxelles (Square des Nations) et Ixelles à l'ouest. Une grande partie du sud de la commune est occupée par la Forêt de Soignes et est donc inhabitée. De ce fait et de par la présence importante d'autres zones vertes et de jardins privés notamment, Watermael-Boitsfort est la commune la moins densément peuplée de la Région.

Notre zone de police est traversée par la forêt de Soignes qui la coupe véritablement en deux avec la Chaussée de la Hulpe comme seul lien direct. Cela a évidemment un impact sur le fonctionnement de la zone de police et sur la manière d'offrir toutes les fonctionnalités de base aux citoyens. Cette dimension a bien été intégrée dans le travail quotidien avec certains services territoriaux et d'autres zonaux.

<i>Communes</i>	<i>Superficie</i>	<i>Nombre d'habitants (1er janvier 2019)</i>	<i>Densité de population</i>	<i>Quartiers</i>	<i>Zones de police environnantes</i>
<i>Auderghem</i>	9,03 km ²	34.099	3.776 h/km ²	8	<i>ZP Montgomery – ZP Polbru (Bruxelles-Capitale-Ixelles – ZP Midi – PZ Voer en Dijle – PZ Rhode – PZ Zennevallei – PZ Druivenstreek</i>
<i>Uccle</i>	22,91 km ²	83.377	3.639 h/km ²	20	
<i>W-B</i>	12,93 km ²	25.253	1.953 h/km ²	5	
<i>Total</i>	44,87 km ²	142.729	3.181 h/km ²	33	

1.1.1.1. Notre zone de police examinée d'un point de vue démographique

A l'instar de la Région Bruxelloise, notre zone de police a également vu sa population augmenter au cours des dernières années. La hausse reste cependant modérée avec 6.853 unités ou +5% au cours des six dernières années, soit lors de la période du dernier cycle de politique policière. Même modérée, cette augmentation a un impact sur la mobilité, le logement et la densité de population. On voit ainsi apparaître de nouveaux quartiers d'habitations dont l'impact ne peut pas encore être mesuré aujourd'hui. Tout porte à croire que cette tendance va perdurer dans le futur.

Au niveau de la pyramide des âges, les trois communes montrent également un vieillissement beaucoup plus prononcé que la moyenne régionale. Uccle et W-B sont même les deux communes de la Région avec la moyenne d'âge la plus élevée.

Près de 20% des habitants de la zone sont âgés de + de 65 ans tandis que la moyenne d'âge dépasse les 40 ans. 26.391 habitants sont âgés de plus de 65 ans dans notre zone parmi lesquels un tiers (8.969) dépassent les 80 ans. C'est également sur le territoire de notre zone de police que l'on compte le plus de nonagénaires.

Communes	Moyenne âge	+ 65 ans	Moyenne Région	+ 65 ans Région	Observations
Auderghem	39,9 ans	16,4%	37,5 ans	13,2%	Le vieillissement est plus marqué à W-B et Uccle.
Uccle	41,8 ans	19,2%			
W-B	42,2 ans	20,1%			

1.1.1.2. Notre zone de police examinée d'un point de vue économique

Les trois communes de notre zone conservent une certaine homogénéité au niveau de la pyramide des âges et pour un certain nombre d'indicateurs économiques.

Le taux d'emploi, le taux de chômage et le niveau de vie est globalement plus élevé que la moyenne régionale. Il existe néanmoins des disparités locales en fonction des quartiers dont certains, plus populaires sont touchés par certaines formes de précarité (sociale, financière,...).

- Plusieurs quartiers commerçants : notamment VDK, fort-Jaco, Centre, Wavre et Souverain à Auderghem, Keym à W-B
- Proximité de l'ULB – VUB : logements étudiants et lieux de divertissement à proximité situés sur notre zone de police.
- 2 Hôpitaux importants de la Région avec services d'urgence : Sainte Elizabeth à Uccle et Chirec Delta à Auderghem.
- Nombreux restaurants et lieux de sortie

1.1.1.3. Notre zone de police examinée d'un point de vue socio-culturel

Un grand nombre d'établissements scolaires sont situés dans notre zone de police. Ils concernent tant la petite enfance que les primaires, secondaires et Hautes Ecoles. Cela a évidemment un impact sur la mobilité et le nombre de jeunes gens fréquentant notre territoire en semaine.

Au niveau culturel, on retrouve un centre culturel sur chaque commune avec une programmation dynamique et variée. De nombreuses activités thématiques sont également organisées par les services communaux.

En matière de sport, de nombreuses infrastructures sont disséminées sur la zone avec deux pôles importants, l’ADEPS et un pôle hockey avec la commune d’Uccle qui concentre le plus de club de haut niveau en région bruxelloise.

En tant que commune « verte » notre territoire concentre un grand nombre de lieux pour des loisirs en plein air. On songe ici au Rouge-Cloître, au parc du Wolvendael, au Kauwberg et bien sûr à la Forêt de Soignes. De nouveaux aménagements comme Droh!me vont sans aucun doute intensifier les déplacements pour des sorties en plein air dans nos communes.

1.1.1.4. Notre zone de police examinée d'un point de vue écologique

La préoccupation écologique est à bien des égards plus marquée dans les trois communes de notre zone de police que dans le reste de la Région. Une population aisée, bien informée des enjeux climatiques et vivant dans un environnement relativement plus préservé a tendance à être plus réceptive aux messages relatifs à la préservation de notre environnement.

Cela se traduit concrètement par des changements dans la mobilité avec un glissement vers la mobilité douce. Mais également par un seuil de tolérance plus bas par rapport aux nuisances environnementales, à la propreté et à la fonction d'exemple des pouvoirs publics. La mobilité et le partage de l'espace public seront au cœur des préoccupations régionales dans les cinq prochaines années.

En outre, certains dossiers spécifiques relatifs aux espaces verts, à l'abattage des arbres, aux nouveaux projets immobiliers, etc..., peuvent cristalliser la contestation et la mobilisation des habitants des quartiers.

Quelques éléments locaux :

- Deux déchetteries dans la zone de police, à Uccle et Auderghem.
- Nombreux espaces verts, parcs, espaces protégés et la Forêt de Soignes.
- Plusieurs accès de voirie importants pour les entrées et sorties de Bruxelles.

1.1.1.5. Développements technologiques dans le paysage policier

Les services de police ont entamé la transition numérique avec un peu de retard mais ils sont en train de rattraper le temps perdu. De nombreuses initiatives ont été prises ces dernières années pour offrir des outils modernes aux policiers dans leur travail quotidien afin de faciliter leurs tâches ainsi que l'accessibilité pour les citoyens.

Une des grandes avancées est sans conteste FOCUS, qui permet à chaque policier de pouvoir consulter l'ensemble des bases de données sur le terrain via smartphone sans devoir contacter le dispatching ou se rendre au commissariat. Lancé en 2019, il devrait révolutionner le travail de la police au cours des prochaines années lorsqu'il sera utilisé par le plus grand nombre. La présence visible de la police ne s'en trouvera que renforcée.

D'autres initiatives sont également prises en matière de dépôts de plainte en ligne afin de limiter les déplacements dans les commissariats. Lorsque cela s'avère nécessaire, la prise de rendez-vous sera favorisée.

D'autres avancées sont attendues au niveau de l'utilisation des caméras de surveillance avec des évolutions technologiques toujours plus importantes, une mutualisation des systèmes des différentes zones et partenaires publiques. Le recours aux caméras ANPR de lecture de plaques d'immatriculation devrait permettre un plus grand taux d'élucidations de certains dossiers.

1.1.1.6. Notre zone de police d'un point de vue politico-juridique

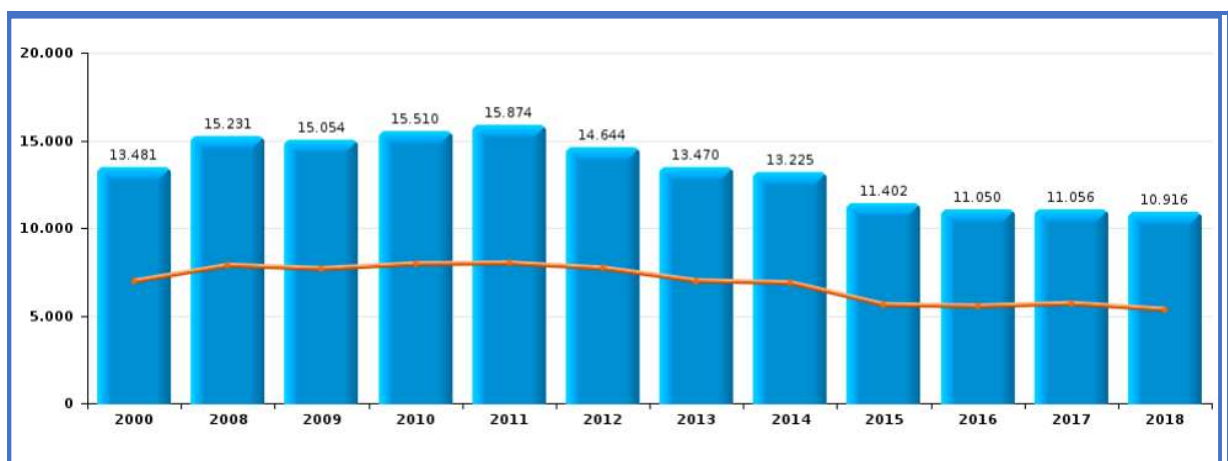
Il est très probable qu'un certain nombre de décisions externes prises au niveau Régional ou communal auront un impact sur le fonctionnement des services de police dans les prochaines années. De manière non-exhaustive on peut retenir les éléments suivants.

- La sécurité routière au centre de l'attention des citoyens
- Opposition navetteur/résidents
- Impact local des décisions en matière environnementale
- Destruction envisagée du Viaduc Herrmann-Debroux
- Le 30 km/h généralisé dans toute l'agglomération
- Pérennisation des subsides et des mécanismes de financement
- Le débat sur la fusion/rationalisation des zones de police
- Appui réel que peut encore fournir la Police Fédérale
- Les relations avec la Région suite à la 6^{ème} réforme de l'Etat, le rôle de BPS
- Contestation/revendications toujours plus librement exprimées notamment via les réseaux sociaux
- Constitution de groupes de pressions/lobby

1.1.2. L'image de la criminalité zonale

Remarque importante : Pour simplifier la lecture et uniformiser les sources, nous ne nous basons, dans ce document, que sur des données validées et publiées. En ce qui concerne la criminalité, il s'agit des chiffres publiés par la police Fédérale, issus d'une extraction de la BNG. A l'heure d'écrire le PZS, les données 2019 ne sont pas encore disponibles de sorte que la comparaison des cycles de politique policière se basera sur la période 2009-2013 et 2014-2018. Cela permet d'avoir une bonne image de l'impact des mesures prises les cinq dernières années.

Le dernier cycle de politique policière se caractérise par une tendance lourde de diminution de la criminalité dans notre zone de police. Le nombre de faits rapportés à nos services a ainsi chuté de -23% au cours des cinq dernières années. Cette tendance s'observe dans toute la Région bruxelloise, bien que moins marquée, avec -14% sur la même période. De nombreux facteurs peuvent expliquer cette tendance et plus particulièrement le contexte de menace terroriste en début de cycle, une présence accrue des services de sécurité sur le terrain, un recours accru aux moyens technologiques dans la lutte contre la criminalité ou encore un basculement de la criminalité vers le virtuel dont l'importance et l'impact sont encore largement sous-estimés. Il faut également prendre en considération le chiffre noir de la criminalité et la possibilité que certains délits considérés, à juste titre ou non comme mineurs, soient de moins en moins déclarés aux services de police.



1.1.2.1. Evolution des principales catégories de délit – comparaison des deux derniers cycles de politique policière.

catégorie	Cycle 2009-2013	Cycle 2014-2018	Évolution
Vols et extorsions	34.605	24.526	-29%
Dégradations de la propriété	7.364	4.759	-35%
Atteintes à l'intégrité physique	4.358	4.010	-8%
Drogues	4.384	3.445	-21%
Délits ICT (comprenant un élément on-line)	2.317	3.040	+30%
Fraudes	2.798	2.932	+5%
Infractions contre la sécurité publique	2.529	2.031	-20%
Infractions contre les valeurs morales et les sentiments	2.290	1.939	-15%
Législation sur les étrangers	2.092	2.178	+4%
Criminalité Informatique	1.588	1.578	-0,6%

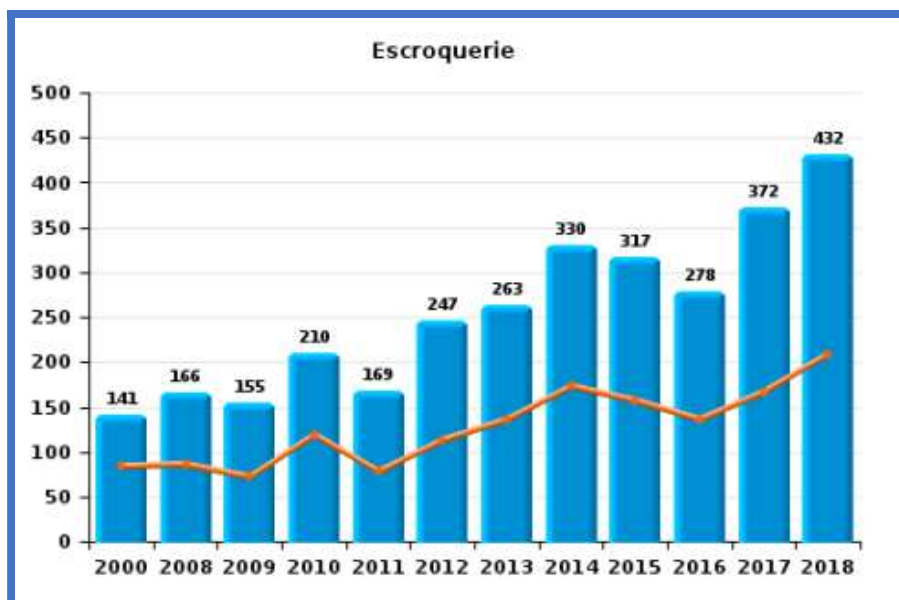
On s'aperçoit d'emblée que la baisse générale de la criminalité enregistrée est largement induite par celle des vols et extorsions. Le dernier cycle de politique policière a vu leur nombre diminué de près d'un tiers en cinq ans. Comme nous le verrons par la suite, toutes les catégories de vols n'ont pas suivi cette même tendance.

1.1.2.2. Les phénomènes du dernier PZS en progression

La comparaison des deux derniers cycles de politique policière indique clairement une diminution du nombre de faits enregistrés dans notre zone de police. Cette tendance s'observe dans la plupart des phénomènes de criminalité mais certains affichent néanmoins une tendance inverse au cours des cinq dernières années avec une progression parfois très marquée.

1.1.2.2.1. LES ESCROQUERIES

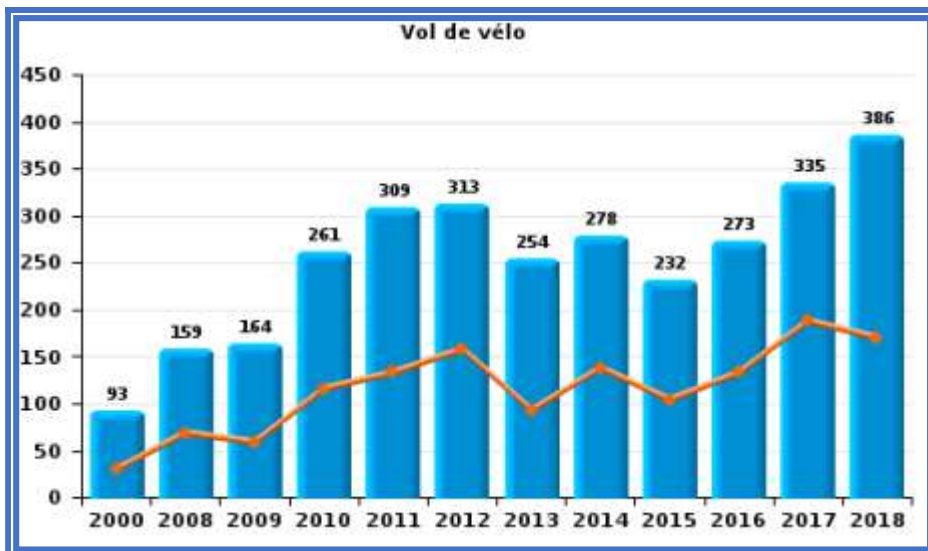
Le nombre de faits d'escroqueries enregistrés a progressé de +65% lors du dernier cycle de politique policière, passant de 1044 faits (en 2009-2013) à 1.729 faits (en 2014-2018). Ce phénomène recouvre un éventail très large de délits. Les victimes sont le plus souvent âgées de plus de 65 ans et le préjudice peut être régulièrement très important. On relève un facteur aggravant d'insécurité dans la mesure où les délits sont bien souvent réalisés au domicile des victimes. Parmi les escroqueries les plus fréquentes, on retrouve notamment les vols par ruse (faux policiers, agents des eaux, faux livreurs,...), les cornicheurs (démarchage en porte à porte pour la vente de matelas, pour des travaux de toitures à des prix exorbitants,...), les propositions de services surfacturés (plombier, toiturier,...) et les démarchages par téléphone (vendeur de vins, de matelas,...).



1.1.2.2.2. LES VOLS DE VELOS

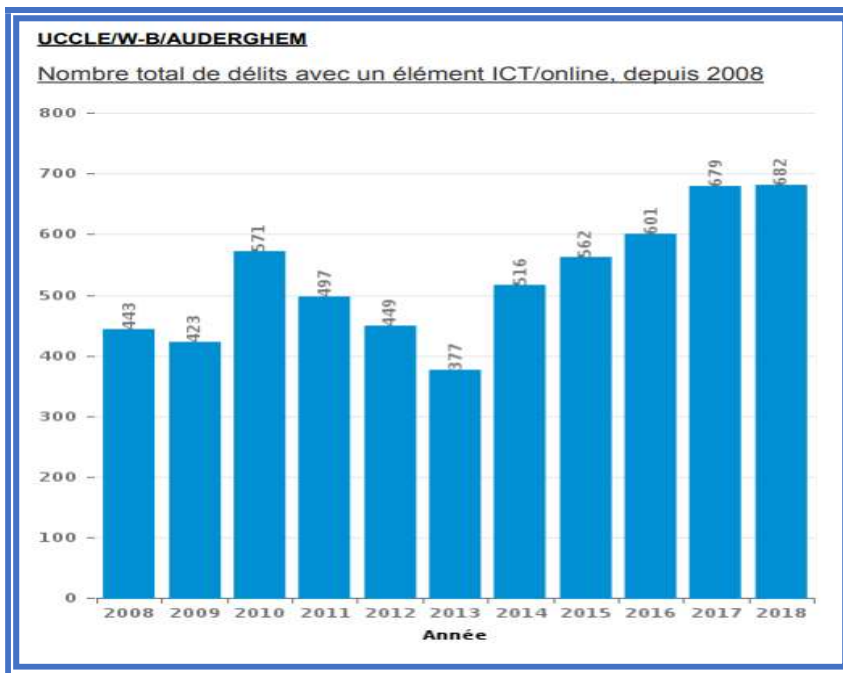
La progression des vols de vélos atteint les +16% au cours des cinq dernières années. Il faut cependant souligner que le nombre de plaintes a surtout augmenté en fin de cycle. 2018 est même l'année record avec 386 faits. On compte désormais plus d'un vol de vélo par jour. Différentes sources concordantes font état d'un « chiffre noir » très important au niveau des signalements de vols de vélos. On cite régulièrement le chiffre de 25% de faits déclarés aux services de police. Sur base de ces estimations, on dépasserait alors annuellement les 1.000 unités dans notre zone de police.

On constate que le nombre de dépôt de plaintes s'intensifie avec l'augmentation de la pratique du vélo qui a connu un véritable essor ces dernières années. Il est à noter que la valeur des vélos a fortement augmenté et dépasse souvent les 2.000 euros pour les vélos à assistance électrique. Le profil des victimes a également changé car de plus en plus de bruxellois ou navetteurs optent pour la mobilité douce et souvent même comme seul moyen de transport. Le vol apparaît donc comme un frein au changement de comportement dans le cadre d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement que l'on sent de plus en plus au centre des préoccupations des citoyens.



1.1.2.2.3. LES DELITS VIA INTERNET (ICT/ONLINE)

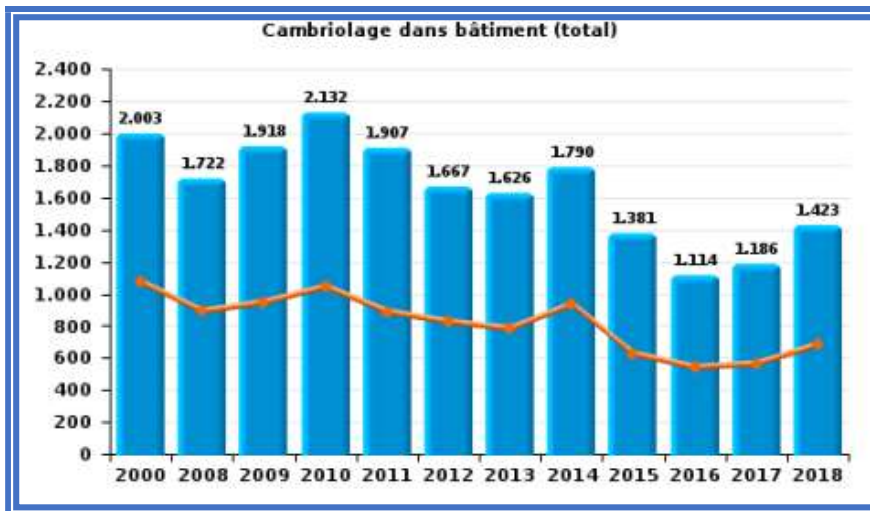
Ce type de délits a augmenté de +30% au cours du dernier cycle de politique policière. Ici encore ce chiffre ne représente que les délits enregistrés auprès des services de police. Le chiffre noir est tel qu'on cite régulièrement le chiffre de 1 fait sur 10 déclaré à la police. Les raisons sont multiples, les connaissances limitées des victimes en ICT, le préjudice parfois peu élevé, le sentiment que les services de police ou de justice n'ont pas les moyens de lutter contre le phénomène, les auteurs agissent souvent de l'étranger, le manque d'information,...



1.1.2.3. Les phénomènes du dernier PZS en diminution

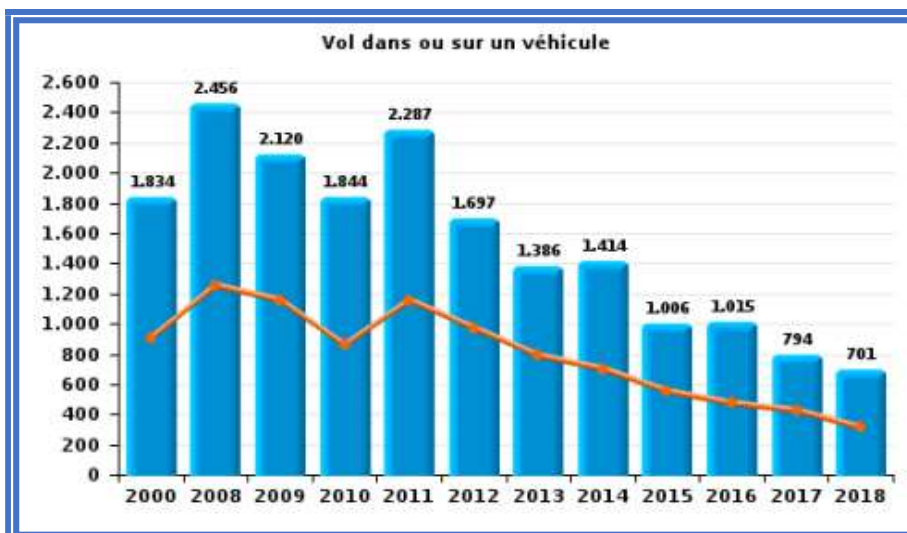
1.1.2.3.1. LES CAMBRIOLAGES

Les cambriolages ont connu une forte diminution avec -26% de faits au cours des cinq dernières années. Notons toutefois que les chiffres ont atteint leur niveau le plus bas durant la période 2016/2017 avant d'amorcer une hausse en 2018 qui semble se confirmer en 2019. Ce phénomène reste important tant au niveau du chiffre absolu de faits enregistrés qu'au niveau de l'impact financier et psychologique pour les victimes. Cela reste d'ailleurs la plus grande catégorie de vols dans notre zone de police. Un peu plus d'un vol sur quatre déclaré est un cambriolage.



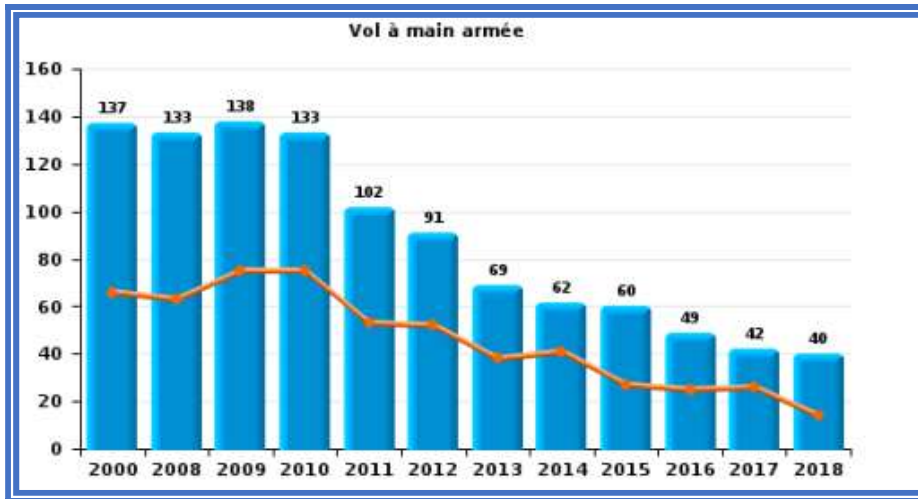
1.1.2.3.2. LES VOLS DANS VEHICULES

Le nombre de plaintes a baissé de manière spectaculaire avec -47% en cinq ans. Les baisses successives enregistrées depuis 2011 ont permis d'atteindre, en 2018, le niveau le plus bas depuis la réforme des polices. Il apparaît clairement que la généralisation des appareils intégrés aux véhicules sont un frein aux vols d'opportunité, de même que la généralisation des caméras et des campagnes de prévention. Des bandes criminelles se sont cependant spécialisées dans le vol de pièces détachées sur les véhicules comme les GPS intégrés, les airbags, les volants,...



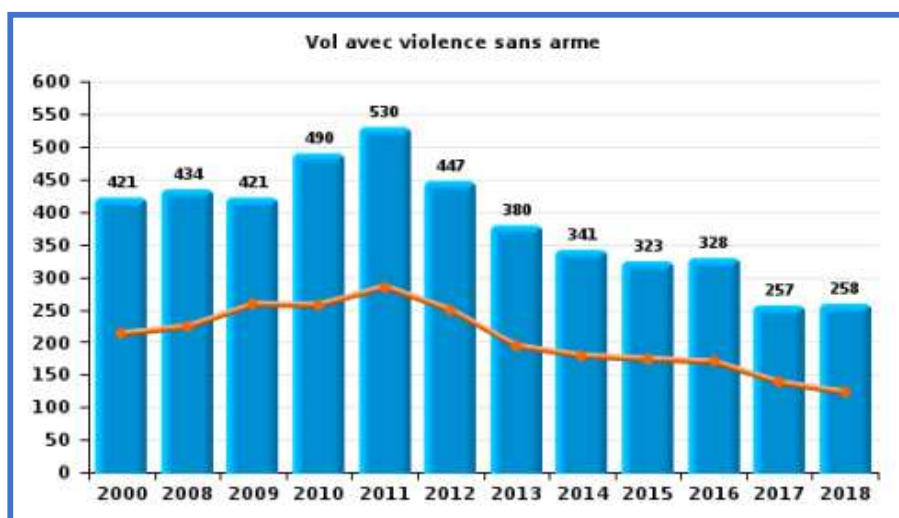
1.1.2.3.3. LES VOLS A MAIN ARMEES

On retrouve ici autant les vols commis sur la voie publique que ceux commis dans les commerces. La diminution est très sensible avec -53% durant le dernier cycle de politique policière. Les faits concernant les commerces se font beaucoup plus rares que par le passé, avec moins d'une quinzaine de faits par an alors qu'on en comptait encore plus de 50 dans les années 2010. Le reste des faits, commis sur la voie publique, diminue lui aussi.



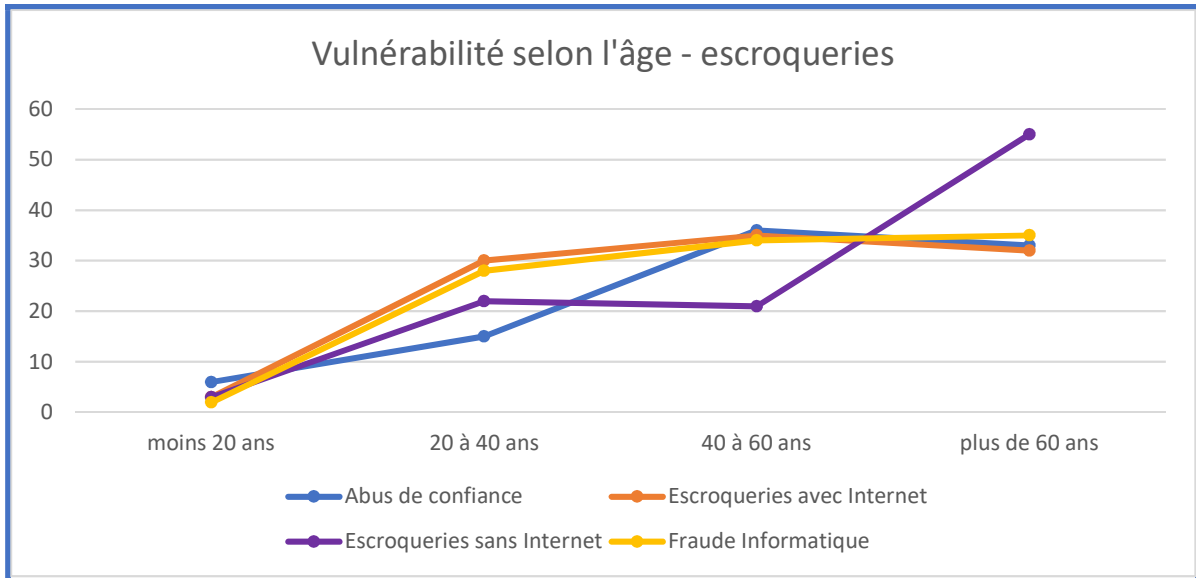
1.1.2.3.4. LES VOLS AVEC VIOLENCES SANS ARMES

A l'instar des faits commis avec armes, les vols avec violences sans armes ont connu une évolution fortement à la baisse avec -34% en cinq ans. Les faits concernent ici plutôt les extorsions et racket sur les jeunes ou des arrachages de bijou, de sac à main sur des personnes plus âgées ou encore des arrachages de téléphone portables.

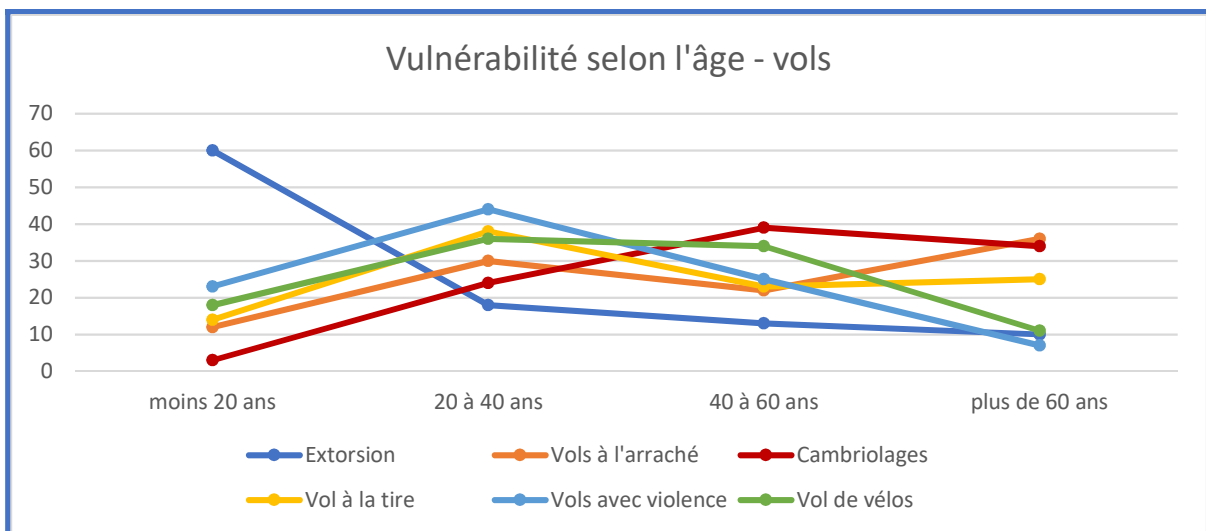


1.1.3. Victimologie – vols et escroquerie – vulnérabilité selon l'âge

Ces graphiques sont issus de l'ISLP local et se rapportent à l'année 2018. Le but est de déterminer la vulnérabilité des différentes tranches d'âges en fonction des faits criminels. Cette méthode est particulièrement intéressante en vue notamment de déterminer des populations-cibles pour les actions de prévention.



Sur base de ce premier graphique, on observe que la vulnérabilité face aux escroqueries en tous genres augmente avec l'âge. C'est encore plus remarquable pour les escroqueries sans internet, souvent commises à domicile où plus d'une victime sur deux a plus de 60 ans. Un quart des victimes a même plus de 80 ans !



Dans ce deuxième graphique certaines caractéristiques se démarquent clairement. En ce qui concerne les extorsions (racket, steaming,...) on observe une surreprésentation des jeunes de moins de 20 ans qui représentent 60% des victimes. Les suspects pour ce genre de faits sont également jeunes et agissent régulièrement à plusieurs. Le reste des vols avec violences touche davantage les personnes entre 20 et 40 ans.

Deux autres catégories de faits semblent progresser davantage avec l'âge, les cambriolages et les vols à l'arraché. Pour des raisons diverses. Les personnes plus âgées occupent souvent un bâti plus ancien généralement dépourvu de mesures de techno-prévention. Pour les vols à l'arraché, les personnes plus âgées sont des cibles plus vulnérables concernant les vols de bijoux et de sacs car les suspects maximisent leur chance de succès en s'attaquant à des personnes plus isolées, offrant moins de résistance et plus vulnérables physiquement.

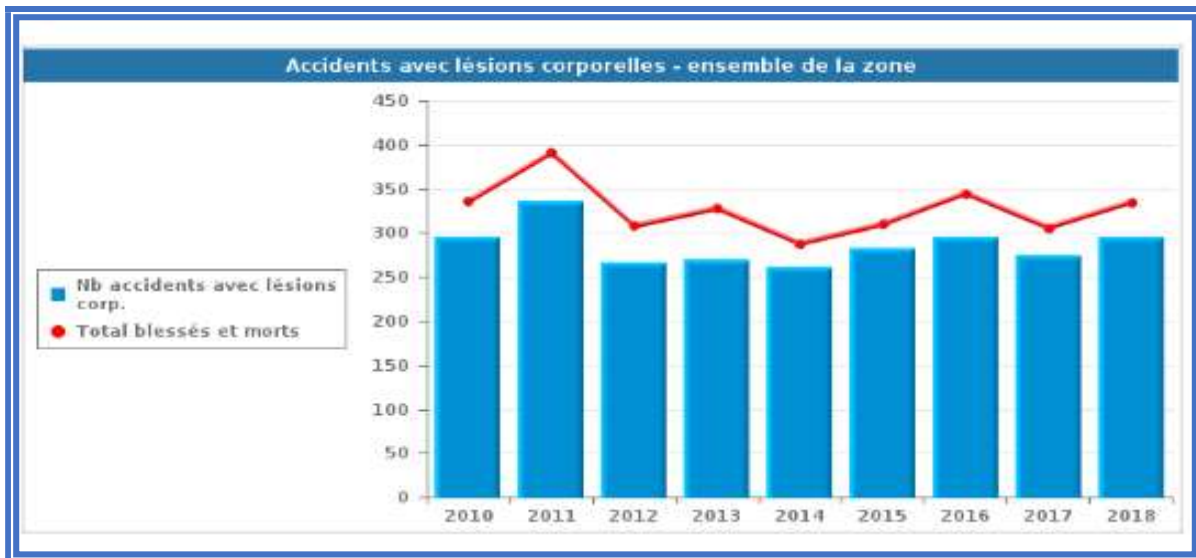
1.1.3.1. La sécurité routière

Introduction

La sécurité routière figure en tête des priorités des citoyens. Ce fut déjà le cas lors du précédent cycle de politique policière mais la tendance s'amplifie toujours plus. Tant le Moniteur de Sécurité que l'Enquête Régionale de Sécurité le confirment, il faudra compter avec cette thématique dans les cinq prochaines années. Les citoyens aspirent à vivre en sécurité dans leurs quartiers et le revendiquent de plus en plus. Des comités de quartiers en passant par les pages spécialement dédiées à cette thématique sur les réseaux sociaux, on constate une volonté plus marquée d'être acteur de sa sécurité et du changement. Les effets du changement climatique sont palpables et le recours à la mobilité douce est de plus en plus populaire, encouragé par les pouvoirs publics. Le partage de la voie publique devient un enjeu central en Région bruxelloise. Les déplacements multi-modaux ont un succès grandissant et touchent toutes les catégories d'âge et sociales. Les enfants et les jeunes adultes sont particulièrement vulnérables en raison de leur inexpérience et d'une mauvaise connaissance du code de la route.

1.1.3.1.1. LES ACCIDENTS DANS LA ZONE UCCLE/W-B/AUDERGHEM

Le nombre d'accidents avec lésions corporelles ainsi que le nombre de blessés n'a guère évolué au cours des deux derniers cycles de politique. Ils sont même restés stables à quelques unités près. On note néanmoins une diminution de -25% du nombre de blessés graves.

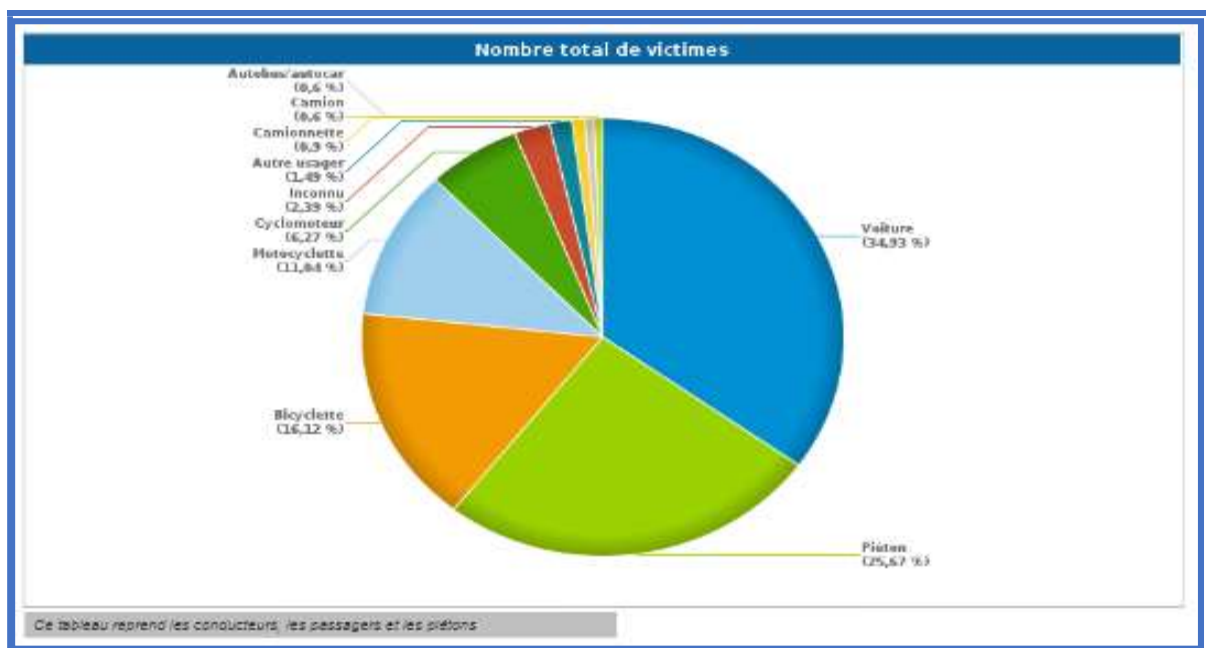


Les statistiques locales nous révèlent également que près de 30% des victimes sont âgées de moins de 24 ans. Une victime sur sept à même moins de 18 ans.

42% des victimes sont des usagers faibles, cyclistes et piétons tandis que 18% conduisaient des deux roues motorisés.

Accidents de la circulation et victimes pour l'ensemble de la zone

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
# Accidents mortels	1	1	1	0	2	3	2	2	0
# Accidents LC (*)	295	336	267	270	261	283	296	274	295
# Tués 30 jours (**)	1	1	1	0	2	3	2	2	0
# Tués sur place	1	1	0	0	1	3	1	1	0
# Mortellement blessés	0	0	1	0	1	0	1	1	0
# Blessés graves	17	17	11	12	16	11	11	9	11
# Blessés légers	318	373	297	316	271	296	333	296	324



1.1.3.1.2. LES INFRACTIONS CONSTATEES DANS LA ZONE UCCLE/W-B/AUDERGHM

La sécurité routière fait partie de nos axes prioritaires depuis les deux précédents plan zonaux de sécurité. Il en découle un des niveaux de proactivité les plus élevés en Région bruxelloise.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
NOMBRE TOTAL D'INFRACTIONS	58.264	57.197	76.133	116.743	111.034	93.908	116.669	82.365	97.777
INFRACTIONS PAR THEME									
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Vitesse	33.386	31.794	51.713	89.542	84.997	68.350	89.300	53.829	69.091
Arrêt et stationnement	11.156	11.500	11.311	12.730	11.208	9.748	12.182	11.177	11.907
GSM	3.272	3.446	3.063	3.242	3.648	4.024	4.008	5.199	5.152
Casque et vêtements de protection	9	18	53	130	60	55	53	31	62
Ceinture et siège enfant	1.281	959	1.134	899	1.104	838	683	928	712
Feux de signalisation	2.818	2.640	1.714	1.477	1.300	1.183	2.655	2.273	1.753
Code de la route	3.360	4.086	3.473	5.343	3.859	5.040	4.693	6.162	6.497
Alcool	772	862	851	949	716	424	1.003	972	698
Drogues	1	21	19	14	4	3	19	12	9
Conditions techniques	986	869	1.681	1.465	3.175	3.516	1.411	1.152	1.207
Immatriculation	465	400	410	371	327	268	166	166	192
Permis de conduire	363	311	382	286	292	182	237	243	255
Assurance	324	280	279	228	283	222	203	176	173
Poids lourds	52	5	35	46	46	43	45	33	65
Autres	14	5	10	13	10	7	3	7	3
Inconnu	5	1	5	8	5	5	8	5	1

On constate clairement une progression du taux de verbalisation. Le nombre global a ainsi augmenté de +29% au cours du dernier cycle. Ce sont principalement les infractions liées à la vitesse (+36%) et au GSM au volant (+41%) alors que celles qui concernent la conduite sous influence de l'alcool et au stationnement sont restées stables. L'implication de notre zone en ce qui concerne la sécurité routière n'est donc plus à démontrer. Le second constat est moins réjouissant puisqu'il tend à indiquer que les comportements ne changent pas au cours du temps. Vitesse, Gsm et alcool au volant sont les comportements les plus dangereux et plus particulièrement pour les autres usagers de la route et surtout les plus faibles. Il est donc primordial de continuer d'investir à la fois dans les domaines répressifs et préventifs ainsi que dans l'infrastructure pour provoquer des changements de comportements.

1.1.3.2. Résultats du sondage de population

Introduction

Par rapport à la précédente édition du PZS, nous disposons de deux sources récentes de sondage de la population. Le Moniteur de Sécurité 2018 et l'enquête régionale « votre regard sur la sécurité » de 2018 également.

1.1.3.2.1. LE MONITEUR DE SECURITE

Le Moniteur de sécurité est une enquête menée auprès de la population à propos de différents thèmes en matière de sécurité. Cette enquête interroge le citoyen sur son sentiment d'insécurité, sur les problèmes de quartier, sur la prévention, sur la victimisation et sur la qualité des actions des services de police. L'initiative est organisée par la Police Fédérale, en collaboration avec le Service Public Fédéral Intérieur et les autorités locales.

77 % de la population de la zone Uccle/W-B/Auderghem se sent en sécurité

La première question majeure à laquelle le Moniteur de sécurité veut apporter une réponse est, bien entendu, celle de savoir dans quelle mesure les Belges se sentent en (in)sécurité dans leur vie quotidienne. L'enquête a révélé que 75 % des résidents belges se sentent (presque) toujours en sécurité dans leur quartier. Le score est un peu plus élevé que la moyenne nationale dans notre zone de police avec 77% de la population qui se sent en sécurité, largement au-dessus de la moyenne régionale de 63%. 5,5 % des personnes interrogées se sentent souvent ou toujours en insécurité. Dans le dernier Moniteur de sécurité, établi il y a dix ans et basé sur une enquête de 2008, ce chiffre était encore de 8 %. En 2000, pas moins de 12 % des participants ont indiqué qu'ils se sentaient souvent ou toujours en insécurité.

Malgré le fait que le sentiment d'insécurité soit relativement faible, de nombreuses personnes prennent encore leurs précautions. Environ un tiers des participants indiquent qu'ils n'ouvrent que rarement ou jamais la porte à

des inconnus. 12 % évitent souvent ou toujours de partir de chez eux lorsqu'il fait sombre et 14 % évitent généralement les événements à forte affluence.

La criminalité au sein du quartier : sécurité routière, dépôts clandestins, cambriolages et vols de vélos

Selon l'enquête, le citoyen est principalement incommodé dans son quartier par des conducteurs circulant à une vitesse excessive et des dépôts clandestins d'immondices. Pas moins de 60 % des personnes interrogées estiment que la « vitesse inadaptée » est un problème dans leur quartier. Ils sont suivis de près par les « comportements agressifs dans la circulation » (50%) et le « stationnement sauvage » (47 %). Viennent ensuite les « dépôts clandestins et les déchets dans la rue » (46 %). Les premiers phénomènes criminels cités sont les « cambriolages dans des habitations » (46 %), « les vols de vélos » (33%) et « les vols dans ou sur un véhicule » (33%).

Victimisation : la criminalité informatique en hausse, mais peu de victimes portent plainte

Depuis l'an 2000, la Police Fédérale recueille les statistiques de la criminalité dans des rapports annuels. Ces chiffres représentent le nombre total de faits enregistrés au cours de l'année écoulée par la Police Locale et la Police Fédérale dans la Banque de données nationale générale (BNG). La criminalité a fortement chuté durant le dernier cycle de politique policière. Le vol et l'extorsion demeurent néanmoins les infractions les plus fréquentes, représentant environ un tiers de l'ensemble de la criminalité enregistrée.

Les faits pour lesquels le taux de victimisation est le plus élevé sont dans l'ordre, les vols dans véhicules (20%), les cambriolages et tentatives de cambriolages (13%), les vols d'un objet sur un véhicule (12%) et les vols de vélos. Les escroqueries par internet (11%) et les intrusions sur PC et smartphones (8%) font une percée importante.

Le Moniteur de sécurité indique que le nombre réel de faits est probablement beaucoup plus élevé que les statistiques officielles. Si les cambriolages et vols de voitures sont pratiquement tous déclarés, seul un vol dans véhicule sur deux fait l'objet d'une déclaration. Le taux tombe à 25% pour les vols de vélos et à environ 10% pour la criminalité liée à internet et les faits de mœurs. Au niveau national on estime que quelques 200.000 infractions commises via Internet n'ont pas été signalées. Un défi important pour l'avenir consistera donc à réduire ce chiffre, d'une part, en se concentrant sur la prévention et, d'autre part, en abaissant davantage le seuil à franchir par les victimes pour porter plainte.

Appréciation du fonctionnement de la Police Locale

67 % de la population de la zone de police Uccle/W-B/Auderghem se dit généralement (très) satisfaite du fonctionnement de sa zone de police. Ils ne sont que 5% à se montrer insatisfait de manière générale et de l'attitude et du comportement des policiers envers le citoyen. A contrario près d'une personne sur cinq trouve que la zone de police doit faire des efforts au niveau de la fonction d'exemple, de la présence en rue ou de l'information donnée.

On voit également que les habitants sont demandeurs de davantage d'informations au sujet des activités de la police et de la prévention. Cette communication ne devrait pas que se cantonner aux réseaux sociaux et internet mais être surtout disponible via des toutes-boîtes ou des publications dans des périodiques locaux.

Les problèmes de quartier : tableau des fréquences

Il apparaît que les préoccupations des habitants pour leur quartier sont grandement liées à la (in)sécurité routière. Le top 3 pour notre zone mais également pour l'ensemble de la Région bruxelloise est largement dominé par la vitesse non adaptée, le stationnement gênant et la conduite agressive (elle peut aussi se rapporter aux nouveaux engins de déplacements). Les nuisances liées au trafic arrivent en sixième place. On voit donc nettement une demande d'assurer un meilleur partage de la voie publique tout en garantissant la sécurité de tous les usagers en commençant par les plus faibles.

Les phénomènes criminels les plus problématiques au niveau des quartiers sont les cambriolages, les vols dans ou sur les véhicules et les vols de vélos. La propreté publique avec les dépôts clandestins et les détritux est également au cœur des préoccupations des citoyens.

Tableau: qrt A.1. Pourcentages en ligne	TOUT A FAIT un problème	UN PEU un problème	PAS VRAIMENT un problème	PAS DU TOUT un problème	Fréq. totale (=100%)
Vitesse non adaptée au trafic	24.38	35.53	25.79	14.30	1157
Stationnement gênant	23.32	24.01	33.12	19.56	1153
Conduite agressive dans la circulation	18.66	31.59	32.66	17.09	1138
Dépôts clandestins et débris traînant dans la rue	16.16	30.17	30.15	23.52	1146
Cambriolage	15.15	35.37	32.43	17.04	1156
Nuisances sonores causées par le trafic	14.08	26.13	30.56	29.23	1137
Vandalisme et graffitis	12.20	22.67	30.86	34.28	1143
Vol de vélos	11.52	21.64	37.48	29.35	1101
Nuisances sonores causées par des voisins	9.82	22.86	38.42	28.90	1145
Vol ou démolition de quelque chose sur une voiture	8.81	22.07	39.61	29.51	1115
Vol dans les voitures	7.74	24.88	39.78	27.60	1112
Nuisances sonores causées par des personnes sur la voie publique	7.73	21.07	38.08	33.12	1133
Animaux non tenus en laisse ou errants	7.62	15.98	34.72	41.67	1153
Jeunes traînant dans l'espace public	7.43	19.41	34.73	38.43	1150
Éclairage public défectueux ou manquant	6.49	13.82	31.65	48.04	1141
Nuisances liées à la consommation d'alcool et de drogues	6.28	16.07	30.13	47.51	1137
Vol à la tire	5.01	11.46	39.75	43.78	1108
Trafic de stupéfiants dans la rue	4.44	7.03	26.09	62.43	1138
Personnes importunées dans la rue	4.24	9.16	35.94	50.66	1139
Accident de circulation	3.84	16.14	46.04	33.98	1133
Nuisances sonores causées par des cafés ou des salles de fêtes	3.48	6.64	26.95	62.93	1119
Bagarres	2.97	7.32	30.38	59.32	1134
Vol de voiture	2.64	13.61	48.16	35.59	1103
Vol de moto / cyclomoteur	2.53	11.50	46.66	39.31	1081

1.1.3.2.2. L'ENQUETE REGIONALE DE SECURITE : « VOTRE REGARD SUR LA SECURITE »

« Votre regard sur la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale » est le résultat de l'Enquête Régionale de Sécurité 2018 organisée par BPS (Bruxelles Prévention et Sécurité) dans l'optique de connaître le sentiment d'insécurité et la victimation vécus par les résidents, navetteurs et touristes.

Cette première Enquête Régionale de Sécurité (ERS) s'est déroulée entre le 26 mars et le 18 juin 2018 auprès de la « véritable » population bruxelloise : les résidents, les navetteurs et les touristes. Trois réalités qui se croisent au sein de la Région, où l'une des intersections demeure la « sécurité ». Les résultats ne sont donc pas propres à notre zone de police mais donnent une idée de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale telle qu'elle est ressentie.

La sécurité plutôt jugée « bonne » en Région de Bruxelles-Capitale

Plus de deux ans après les attentats, la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale est jugée « bonne » ou « très bonne » pour 48% des résidents, 45% des navetteurs et 61% des touristes interrogés. Ces derniers qui hésitaient parfois à se rendre sur le territoire en raison de l'image de la sécurité bruxelloise, ont même changé positivement d'avis sur la question dans près d'un cas sur trois.

Les résultats sont conformes au le Moniteur de sécurité. Les résultats de l'ERS 2018 montrent un degré de sentiment d'insécurité inchangé puisqu'il montre que 12% des Bruxellois, 10% des navetteurs et 3% des touristes se sentent, souvent ou tout le temps en insécurité au sein de la région. Au quotidien, les problèmes locaux les plus dérangeants sont loin d'être liés à la criminalité, et visent principalement des facteurs liés à la mobilité et l'environnement : la circulation routière intense, le manque de propreté, la pollution et la vitesse excessive dans la circulation. Les navetteurs et les touristes sont plus sensibles que les bruxellois en ce qui concerne l'exposition à la mendicité et la présence de rassemblements/atroupements dans l'espace public.

Les agressions, le cambriolage et le vol figurent parmi les craintes les plus exprimées

Au cours des douze derniers mois, ce sont les faits de discrimination, et, de remarques et insultes dans l'espace public qui ont fait le plus de victimes. Les résultats de l'enquête montrent que 14% des Bruxellois ont été victimes à au moins une reprise, de discriminations et ce, le plus souvent en raison de critères « raciaux » et dans le cadre de l'accès à l'emploi (7,5%) et de biens et services (4,2%). Les insultes dans l'espace public est le second phénomène le plus victimaire qui touche 13% des résidents, 15% des navetteurs et 5,5% des touristes : les femmes sont plus nombreuses à être ciblées par ce type de fait, ainsi que les moins de 25 ans.

Le degré de victimation a été évalué uniquement sur la population bruxelloise : un Bruxellois sur quatre a été victime d'au moins deux types de faits différents au cours des douze derniers mois. Le plus souvent de vols dans véhicules et d'escroquerie ou fraudes.

Beaucoup de faits ne sont pas signalés aux services de police

Force est de constater que tous les faits ne sont pas signalés aux autorités. C'est particulièrement les cas des discriminations et des remarques et insultes dans l'espace public avec des taux de plainte, respectivement, de 2% et 5% chez les bruxellois. Les agressions physiques, les vols simples et cambriolages ainsi que les escroqueries sont plus souvent déclarés. Plusieurs explications peuvent être proposées. La question du préjudice (corporel ou financier) ainsi que l'éventuelle existence de procédures alternatives au dépôt de plainte peuvent expliquer pourquoi les répondants ne signalent pas les faits aux autorités. L'inutilité de la démarche est le motif le plus fréquent et est cité par 84% des résidents et 77,5% des navetteurs. 12% des résidents et 9% des navetteurs ont exprimé plus en détail les raisons de ne pas porter plainte. Ont été cités le plus fréquemment : l'inactivité de la police, la lenteur et le coût de la Justice, la peur des représailles ou d'aggraver la situation mais également, le fait de préférer se « débrouiller » seul plutôt que de faire appel aux autorités. On retiendra de l'enquête qu'un

bruxellois sur trois prend des mesures de sécurisation de son habitat, que 14% d'entre eux ont suivi des cours d'autodéfense, mais surtout, que près d'un résident sur deux porte un objet en vue d'assurer sa sécurité : 38% de ces objets sont des armes – principalement des couteaux et cutters – et 18% concernent des sprays incapacitants. Outre cet aspects, 15% des bruxellois – 11% des navetteurs et 5% des touristes – déclarent éviter fréquemment ou continuellement certains endroits par sécurité. Alors que 69% des résidents n'évitent aucun mode de déplacement pour des raisons de sécurité, le train et la marche sont les modes les plus souvent évités par les navetteurs.

Plus de forces de l'ordre et mieux organisées

Pour se sentir en sécurité, les répondants sont unanimes : plus de présence des forces de l'ordre dans l'espace public ainsi que l'amélioration du fonctionnement et de l'organisation de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale via des politiques cohérentes et efficaces. Le besoin de surveillance collective et préventive au sein du territoire est exprimé chez 5% des bruxellois qui demandent notamment une intensification des patrouilles policières la nuit et une augmentation des gardiens de la paix dans l'espace public. Enfin, l'aménagement de l'espace public et des infrastructures liées aux transports en commun est perçu comme un moyen utile au renforcement du sentiment de sécurité pour 4% des résidents, 8% des navetteurs et des touristes. Un besoin d'information et de soutien est également émis : l'aide psychologique (45%) et l'aide juridique (33%) sont les plus souvent cités.

Quelques recommandations de l'OBPS :

- **Communication et sensibilisation** : de manière générale – dans le cadre de la communication externe – ou lors de la prise en charge de la victime, il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur l'aspect imbriqué de la procédure pénale. Les attentes des victimes sont fortement axées sur le travail policier alors que pourtant, les suites données à leurs plaintes, dépendent d'autres acteurs tels que le Ministère public et les tribunaux. Il est par conséquent nécessaire de fournir des informations plus détaillées sur les aspects de la procédure pour éviter la victimation secondaire,
- **Accueil des victimes** : la honte ou encore la peur de représailles ou de ne pas être crue sont souvent des raisons qui poussent la victime à garder le silence et à ne pas déposer plainte. La qualité de la prise en charge est importante (écoute, empathie, information) mais il est également important d'agir sur le structurel : les délais d'attentes, la discrétion à l'accueil du commissariat, etc. Dans le cadre de faits de mœurs, il est par exemple très délicat pour la victime d'annoncer les raisons de sa présence à l'accueil, à l'oreille de tous, et de patienter longuement dans une salle d'attente déjà remplie.
- **Moyens** : suivre la notion de « système » ou de « chaîne de sécurité » dans l'investissement des moyens humains et financiers. Chaque maillon de la chaîne de sécurité doit être renforcé de manière rationnelle. Concrètement, les services de police peuvent constater autant d'infractions que possible, peu de suites seront données si les parquets n'ont pas les moyens de traiter les dossiers ou de financer les frais de Justice liés aux suites d'enquête,

- **La coordination d'une présence visible des acteurs de la prévention et de la sécurité** : on ne peut pas être partout en même temps. La rationalisation de l'occupation du terrain doit être pensée de manière multidisciplinaire tant d'un point de vue préventif que répressif. Policiers, gardiens de la paix, éducateurs de rue, agents de contrôle de transports publics, ... doivent être coordonnés de façon à donner cette impression de toile au sein de l'espace public dont le centre est la communication,
- **L'aménagement de l'espace public** : rendre plus fonctionnel et intuitif l'appropriation de l'espace public que ce soit par la signalisation ou par l'infrastructure. D'un point de vue sécurité, favoriser l'approche « secured by design » pour non seulement dissuader certaines formes de criminalité mais également permettent une réaction rapide en cas d'incidents.

1.2. Image de la gestion opérationnelle optimale dans notre zone de police

Analyse de l'environnement interne de notre organisation

1.2.1. Description de la situation actuelle au sein de la zone de police

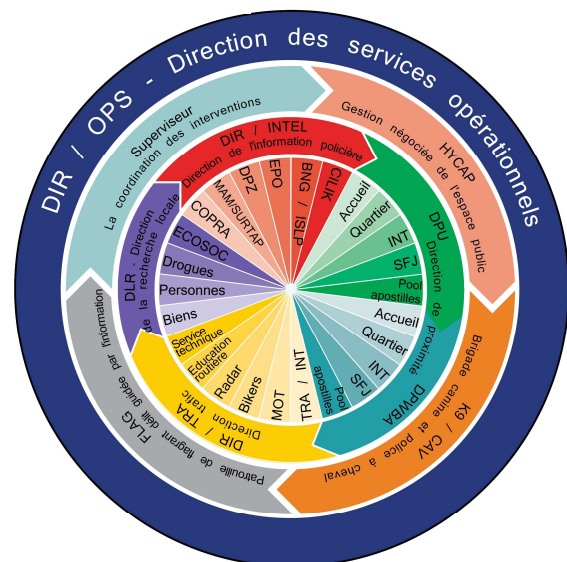
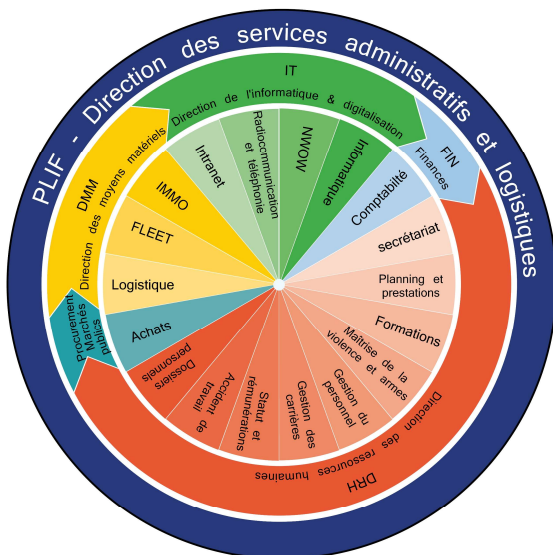
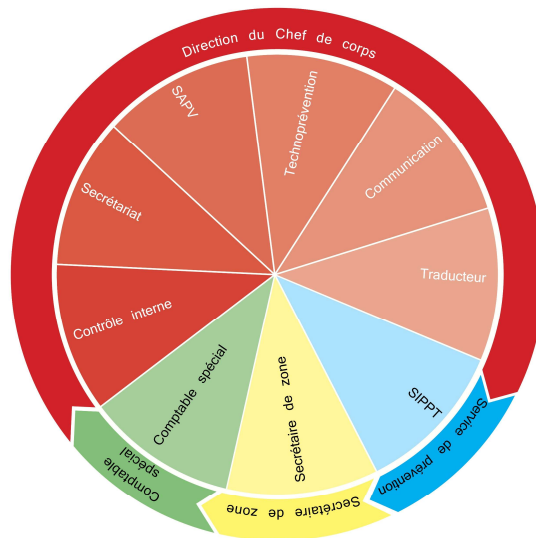
1.2.1.1. Aperçu de la capacité dans la zone de police

Cadre	Cadre Organique	Effectif au 01/07/19	Capacité ZP – Equivalent temps plein
AP	30	22	21,6
INP	333	325	311,4
INPP	89	81	76,6
CP	26	17	17
CDP	3	1	1
Total opérationnel	481	446	427,6
D	39	23	21,5
C	78	31	28,6
B	23	18	14,2
A	8	7	6,5
Total Personnel civil	148	79	70,8
Total	629	525	498,4

1.2.1.2. Structure actuelle / organigramme

Projet d'organigramme – entrée en vigueur début 2020.

Sous l'autorité du Collège de police et du Chef de corps.



1.2.1.3. Aperçu de la capacité par service opérationnel

Service / Fonctionnalité	Capacité ZP en date du 01/07/19
Total Intervention	195
AP	0
INP	168
INPP (ou IP ou IPP)	24
CP	3
Personnel civil	0
Total Fonction de quartier	56
AP	0
INP	48
INPP (ou IP ou IPP)	8
CP	0
Personnel civil	0
Total Recherche locale	39
INP	26
INPP (ou IP ou IPP)	9
CP	4
Personnel civil	0
Total Accueil / plaintes	4
INP	1
INPP	0
CP	1
Personnel civil	2
Total Circulation	29
AGT	15
INP	10
INPP (ou IP ou IPP)	2
CP	1
Personnel civil	1
Total CILIK – Carrefour d’information	3
INP	2
INPP (ou IP ou IPP)	1
CP	0
Personnel civil	0

1.2.1.4. Missions à caractère fédérales

Notre zone de police apporte son soutien plein et opérationnel aux prescrits légaux pour les matières suivantes :

- Directive du Ministère de la Justice du 13 décembre 2001 relative à la police des cours et tribunaux, au transfèrement des détenus et au maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons en cas d'émeute ou de troubles.
- Directive ministérielle du 03 avril 2002 relative à la gestion de la capacité en personnel et à l'octroi de renfort par la police locale lors des missions de police administrative. (MFO2, actualisée par la MFO2 bis du 28/01/2003, puis au 1/1/2018)
- Directive commune des Ministres de l'Intérieur et de la Justice du 14 juin 2002, relative à la gestion de l'information de police judiciaire et de police administrative (MFO3)
- Directive Col 8 / 2005
- Directive ministérielle relative aux missions à caractère fédéral à exécuter par la police locale lors des missions de protection spéciale des personnes et des biens mobiliers et immobiliers (MFO5)
- Directive commune et contraignante MFO6 des Ministres de la Justice et de l'Intérieur relative au fonctionnement et à l'organisation des carrefours d'information de l'arrondissement.

1.2.2. Tendances futures pour l'organisation

Une nouvelle structure organisationnelle est en train d'être implémentée dans notre zone de police. Elle a pour but de rationaliser le mode de fonctionnement de l'organisation et des services qui la compose dans le but d'améliorer notre offre de service à la population. Cela va impliquer des modifications qui nécessiteront un temps d'adaptation ainsi qu'une évaluation.

Un renforcement de la proximité est souhaitable et souhaité par la population. Avec des inspecteurs de quartier plus accessibles, des services pédestres et cyclistes plus proches des citoyens.

Au printemps 2020, notre brigade cycliste deviendra opérationnelle avec une présence quotidienne de 9 membres (bikers) sur notre territoire. Cela impliquera également un temps d'adaptation pour une intégration complète dans le mode de fonctionnement de notre corps de police. La mobilité douce s'exprimera aussi de plus en plus dans les modes de déplacement des services de police. Pour les inspecteurs de quartier, pour les déplacements internes et externes,... La police est aussi un reflet du monde qui l'entoure avec les mêmes préoccupations environnementales.

On peut s'attendre à un renforcement des liens et des synergies entre les zones de police bruxelloises. De nombreux projets sont en cours dans ce domaine, certains en collaboration avec Bruxelles Prévention et Sécurité, pour rendre plus efficaces les collaborations entre tous les acteurs de la chaîne de sécurité. Des débats politiques vont très certainement avoir lieu sur le futur et les mutations des institutions bruxelloises.

Un recours toujours plus importants aux nouvelles technologies. Des avancées majeures ont été opérées ces dernières années pour moderniser et actualiser le travail policier sur le terrain. Un outil comme FOCUS est en train de révolutionner notre quotidien en permettant à chaque intervenant de disposer de toutes les applications policières sur tablette ou smartphone. Les possibilités seront étendues ainsi que dans le recours aux images vidéo et ANPR.

La zone de police va continuer son processus de modernisation des bâtiments afin de les rendre plus en phase avec une police moderne soucieuse d'accueillir les citoyens dans les meilleures conditions tout en veillant au bien-être de ses collaborateurs. Après les commissariats Tritomas et Fort-Jaco, ce sera au tour du bâtiment du Square Marlow d'être modernisé ou quitté. La disposition des lieux et son accueil d'un autre temps sont aujourd'hui pratiquement obsolètes.

Des bleus toujours plus verts ! Outre l'accent porté sur la mobilité douce, l'ensemble du fonctionnement de la zone est et sera pensé en termes d'économies d'énergies et de respect de l'environnement. Avec moins de papier, moins d'énergies fossiles, du plus durable et moins de consommation.

Chapitre 2 : Stratégie et politique

2.1. Éléments de l'analyse

Dans l'optique de s'appuyer sur des choix fondés, il est important de retenir les éléments de l'environnement qui auront un impact dans les prochaines années sur le fonctionnement de la zone de police et qui détermineront les orientations prises par le corps de police. Les différents éléments de cette analyse ont été développés dans le chapitre 1.

2.1.1. A retenir de l'image de la sécurité et de la qualité de vie (environnement externe)

- Accroissement de la population
- Vieillesse de la population
- L'environnement occupe une place toujours plus importante
- Glissement toujours plus important de la criminalité vers le virtuel
- Le cambriolage est toujours la première forme de délit
- Plus de vélos sur nos routes mais également plus de vélos volés
- Sécurité routière et partage de la voie publique au centre des préoccupations des citoyens.

2.1.2. A retenir de l'image de la gestion opérationnelle optimale (environnement interne)

- Nouvelle structure organisationnelle
- Plus de proximité
- Accessibilité des commissariats
- Modernisation du commissariat Marlow
- Tenir compte de l'aspect écologique dans le fonctionnement et les services proposés
- Plus de bleu en rue
- Communication adaptée pour tous.

2.2. Attentes des autorités et partenaires

L'analyse de l'environnement est une chose, mais les attentes des autorités et des partenaires à l'égard de la police sont également très importantes. Celles-ci peuvent pour une grande part déterminer ce à quoi la police devra donner priorité dans les prochaines années.

2.2.1. Ministre de l'Intérieur et Justice – PNS 2016-2019

Le PNS est le **plan de politique stratégique de la police intégrée**. Chaque service de police en Belgique collabore, en fonction des tâches et compétences qui lui sont assignées, aux thèmes de politique développés dans ce plan.

Le climat de sécurité en Belgique est, comme partout ailleurs, de plus en plus international et les mesures de sécurité de plus en plus "locales" (une combinaison des intérêts globaux et locaux). Cela vaut, par exemple, pour l'approche de la criminalité et de l'extrémisme violent et du terrorisme, et, dans une certaine mesure, pour la sécurité lors d'événements de grande ampleur.

La sécurité passe de plus en plus souvent par Internet : **les frontières entre la criminalité classique et la criminalité sur Internet s'estompent**. Les nouvelles technologies prennent, elles aussi, une importance croissante.

Le fonctionnement policier ne peut plus être dissocié des évolutions technologiques.

Les auteurs polycriminels utilisent des réseaux (internationaux) pour commettre diverses formes de criminalité. Une multitude de **phénomènes criminels sont interdépendants. Une approche davantage axée sur les auteurs et dépassant les différents phénomènes** est recommandée afin d'aller au-delà d'une approche trop étreiquée par phénomène.

Enfin, toute organisation saine s'efforce d'améliorer son efficacité et son efficacité. Cela ne contribue pas uniquement à un climat socio-économique sain, mais constitue également un défi lorsqu'il s'agit d'exécuter les tâches essentielles avec les moyens attribués, d'élaborer une politique proactive et, dans le cas de la police, d'assurer des missions supplémentaires résultant d'incidents de sécurité et de situations d'urgence. La police reste dynamique et travaille de manière orientée vers les résultats, tout en mettant en œuvre de manière optimale les moyens et la capacité attribués. L'optimisation de la police fédérale, le plan relatif aux tâches (essentielles) et les conditions-cadre pour les services de police locale sont des facteurs essentiels à cet égard. Une collaboration entre les zones de police locale et la police fédérale, d'une part, et entre la police intégrée et d'autres partenaires, d'autre part, s'impose plus que jamais.

Articulation du PNS 2016 -2019 dans le PZS 2020-2025

Dans l'attente d'une nouvelle édition, les deux axes du PNS 2016-2019 sont provisoirement abordés de manière transversale dans notre PZS. Les priorités et les phénomènes de sécurité ne se retrouvent pas nécessairement nommément repris en tant que tel étant donné que nous devons également nous inscrire dans le Plan Global de Sécurité et de Prévention de la Région bruxelloise et définir des priorités qui s'intègrent dans les réalités locales de notre Zone de Police. Nous travaillerons donc plus volontiers sur les synergies avec le PGSP qui s'appuie sur le PNS 2016-2019 pour définir les priorités de la Région bruxelloise en matière de sécurité.

De manière générale, la plupart des thématiques sont abordées à l'exception du volet **internet comme facilitateur de la criminalité** dont découle également les phénomènes de sécurité « **Cybercrime** » et « **Cybersécurité** ». Il apparaît de plus en plus clairement que les polices locales doivent également s'adapter en intégrant cette nouvelle réalité.

2.2.2. Bourgmestre(s)

Les trois bourgmestres ont été sondés via un questionnaire dans lequel ils ont eu la possibilité d'identifier leurs phénomènes de sécurité prioritaires :

Thèmes communs aux trois bourgmestres, par ordre d'importance

- Les cambriolages
- Les vols avec violences
- Les vols de vélos

Thèmes communs à deux bourgmestres, par ordre d'importance

- Vitesse excessive
- Nuisances liées à la consommation de drogue ou d'alcool

On peut donc retenir ces cinq thématiques communes comme prioritaires pour les autorités locales de notre zone de police. Cela n'exclut pas qu'à l'échelle de leur commune, les bourgmestres puissent identifier d'autres phénomènes ou comportements comme problématiques et nécessitant une action.

2.2.3. Procureur du Roi

La politique de poursuite de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles devra tenir compte des priorités instaurées par le Plan National de Sécurité ainsi que des objectifs particuliers contenus dans les Plans de sécurité des 6 zones de police de l'arrondissement. Cette politique devra également être affinée en fonction de l'émergence de nouveaux phénomènes de criminalité au niveau local ou supra-local et qui peut être reprise sous le vocable de "priorité sur demande".

Dans ce contexte, les analyses récentes du Carrefour d'Information d'Arrondissement révèlent l'existence de plusieurs cercles de criminalité localisée sur notre arrondissement. La lutte contre les phénomènes de criminalité qui se condensent actuellement dans ces cercles exigent une approche intégrée et intégrale, à savoir des initiatives rassemblant des services extérieurs à la chaîne judiciaire mais partenaires essentiels du retour à la paix sociales dans les quartiers concernés par ces cercles.

Toujours dans le cadre de la problématique de ces cercles, l'office du Procureur du Roi estime après concertation avec les zones de police Nord, Bruxelles capitale Ixelles et Midi qu'une attention particulière avec une approche intégrée et intégrale doit être initiée et maintenue sur un axe reliant les quartiers des gares du Nord et du Midi.

Dans le cadre de sa participation active aux différents conseils zonaux de sécurité, le Procureur du Roi peut cerner les priorités locales suivantes :

1. En matière de délinquance urbaine :

- cambriolages
- vols dans voitures
- vols de voitures
- vols par ruse et pickpockets
- agressions caractérisées sur fonctionnaire public, personnel médical, agents de sociétés de transports en communs

2. En matière d'environnement :

- nuisances et infractions environnementales graves

3. En matière de délinquance routière :

- comportement agressif et dangereux
- vitesse et alcool au volant
- conduite dangereuse à l'abord des écoles
- non-respect des règlements de conduite par conducteurs de poids lourds ou sociétés de transports

La plupart de ces phénomènes urbains conduisent en effet à un sentiment d'insécurité s'ils ne sont pas combattus.

2.2.4. Déclaration de politique générale 2019-2024 du gouvernement de Bruxelles-Capitale

Ce document vise à donner les grandes orientations régionales pour les cinq prochaines. Certains axes concernent les services de police notamment dans la mise en place d'une politique de mobilité et de sécurité routière intégrée ainsi que dans le développement d'une politique de prévention et de sécurité coordonnée.

Objectifs transversaux

- Assurer la sensibilisation, la prévention, l'accompagnement des victimes, la répression et l'accompagnement des auteurs
- Viser à une meilleure coordination dans le cadre des violences faites aux femmes
- Coordination des outils pour garantir des espaces où il fait bon vivre via des projets de « security by design »
- Poursuivre l'approche intégrée en assurant une meilleure coordination entre l'ensemble des acteurs à l'échelle des quartiers.

Mobilité et sécurité routière

La Région s'inscrit dans une politique de mobilité qui favorise les modes actifs et qui vise avant tout à prendre toute la mesure de la politique de sécurité routière. Le Gouvernement défend la « Vision Zéro » : zéro mort et zéro blessé. Il définira un nouveau plan régional de sécurité routière 2020-2030, en associant largement les associations actives dans ce domaine et les partenaires locaux (communes et zones de police) au travers d'Etats généraux de la sécurité routière.

- En concertation avec les communes et les zones de police, une approche par comportements à risque sera intégrée afin de développer de nouvelles sanctions en cas d'infraction grave, comme la saisie administrative de véhicules.
- Le Gouvernement concrétisera, pour le 1er janvier 2021, la création d'une zone 30 généralisée, à l'exception des voiries structurantes.
- Les moyens des zones de police pour le contrôle-sanction seront renforcés.
- La politique d'encouragement des modes actifs devra s'accompagner de mesures visant à sanctionner les incivilités et à garantir la sécurité de la circulation des piétons et des cyclistes.
- Le Gouvernement continuera d'investir et de mutualiser les infrastructures de sécurité (lidars, radars fixes, radars mobiles, caméras ANPR, etc.) pour renforcer l'action de la police.
- Les zones de police seront invitées à faire preuve de fermeté et d'une politique de tolérance zéro en matière de sécurité routière envers l'ensemble des usagers afin de faire respecter le transfert modal soutenu par le Gouvernement.
- Les moyens du Fonds sécurité routière seront repartis en fonction des efforts de contrôle-sanction menés par chaque zone.

- Plus largement, le Gouvernement soutiendra les initiatives de sensibilisation et d'éducation permanente en adoptant une stratégie par groupes-cibles.
- Le Gouvernement procédera à l'aménagement systématique d'infrastructures cyclables séparées sur les grands axes régionaux et les voiries où le gabarit le permet. Le but est d'arriver à un réseau à maillage fin, confortable, sûr et continu.
- Lutte contre les risques de vol, le Gouvernement veillera à accroître le stationnement vélo de courte et longue durée via des infrastructures sécurisées
- Enfin, le Gouvernement mettra en œuvre et accentuera le cadre réglementant l'usage et le stationnement des vélos et trottinettes partagées.

2.2.5. Région de Bruxelles-Capitale – Plan Global de Sécurité et Prévention 2017-2020

La Sixième réforme de l'Etat a attribué de nouvelles missions à la Région bruxelloise et plus particulièrement en matière de sécurité ;

- La coordination des politiques de sécurité, en ce compris l'observation et l'enregistrement de la criminalité
- La coordination des politiques de prévention ;
- L'élaboration d'un plan régional de sécurité.

Cadre conceptuel

Ce Plan régional de sécurité se situe **entre le Plan national de sécurité (PNS)**, découlant lui-même directement de la **Note-cadre de sécurité intégrale (NCSI)**, et les **Plans zonaux de sécurité (PZS)**. Ce plan se concrétise pour la période 2017-2020 et sert de **cadre de référence** stratégique aux différents **plans déclinés aux niveaux zonal et local**. Le PZS 2020-2025 doit donc en tenir compte et devra être adapté ultérieurement lors de la mise en œuvre du prochain PGSP. Le plan régional intègre des mesures qui sont déjà d'application dans certains plans zonaux et auxquelles il donne une dimension élargie territorialement. A cet égard, en termes méthodologiques, l'ensemble des mesures et objectifs stratégiques du plan devront ou sont réputés intégrer les Plans zonaux, lesquels peuvent néanmoins s'en écarter pour certains phénomènes spécifiques dont il s'avère qu'ils ne sont pas significatifs dans la zone sur base d'une analyse objective.

Afin de répondre aux constats de la fragmentation des compétences et pour renforcer l'efficacité de la politique de sécurité au-delà des limites administratives existantes, l'ensemble des acteurs régionaux, zonaux et locaux sont mobilisés. Cette **vision transversale** de l'approche de la sécurité régionale a donné lieu à une nouvelle appellation de ce plan, rebaptisé le **Plan global de sécurité et de prévention (PGSP)**.

Là où les priorités sont supra-locales, elles seront traitées en coordination, par tous, à partir d'une assise régionale. Là où les problématiques sont locales, elles le seront à l'échelon des communes, partenaires les plus aptes à appréhender les réalités locales avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale. Cette philosophie de travail est mise en œuvre dans le PGSP et prévaut déjà dans le **Plan bruxellois de prévention et de proximité** (PBPP), qui fait partie intégrante du PGSP, et qui a fait l'objet d'un renforcement substantiel de la part de la Région afin de garantir la durabilité des projets existants ainsi qu'une articulation vers des projets intercommunaux.

Objectifs transversaux

Le Plan global de sécurité et de prévention (PGSP) est composé de **cinq objectifs transversaux**. Ceux-ci répondent à la nécessité d'assurer le suivi et l'évaluation des plans élaborés à partir d'une image préalable des phénomènes, au besoin de formation de ceux qui œuvrent au quotidien à la gestion et au maintien de la sécurité, à la mise en place d'une approche intégrée et d'un échange d'informations, à une approche orientée citoyens, avec une attention spécifique portée à la communication et à la sensibilisation, et enfin, à l'accueil des victimes.

2.2.5.1. L'image, le monitoring et l'évaluation

L'Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité (OBPS) a pour missions, notamment, **l'amélioration de la connaissance** de la criminalité bruxelloise et son **enregistrement** uniforme à l'échelle régionale, **le suivi et l'évaluation des politiques** de prévention et de sécurité – dont les mesures du présent Plan – et la réalisation d'un **rapport annuel**. L'OBPS développera aussi un **Moniteur de sécurité régional** reprenant la victimation et le sentiment d'insécurité afin de compléter l'image de la criminalité enregistrée.

2.2.5.2. La formation des acteurs de la prévention et de la sécurité

La Région a décidé en 2016 de créer **l'Ecole régionale des métiers de la sécurité** (ERMS) avec pour missions de :

- Mettre en œuvre une vision intégrée et multidisciplinaire de la sécurité publique au sens large ;
- Soutenir les différentes écoles impliquées dans la formation des acteurs de prévention et sécurité par la mutualisation de processus communs ;
- Soutenir ces écoles par la mise à disposition d'une infrastructure commune ;
- Favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi d'effectifs de proximité au sein des services publics bruxellois faisant partie des métiers de la sécurité publique ;
- Mettre ses connaissances et infrastructures à disposition d'organisations publiques, voire privées, pour autant que les activités de celles-ci soient compatibles avec les missions de l'école.

2.2.5.3. L'approche de sécurité intégrée

L'approche de sécurité intégrée consiste à utiliser la **réponse la plus appropriée** aux problèmes auxquels sont confrontées les autorités. L'objectif est de **créer des synergies entre les différents partenaires de la chaîne de sécurité** et d'aborder les phénomènes traités dans ce plan dans leur transversalité, dans le respect des prérogatives et des finalités de chacun.

Les fondements de l'approche intégrée se basent sur les inévitables convergences entre l'activité criminelle et la société civile. Les différentes autorités ont la possibilité d'**effectuer des contrôles** ou d'**échanger leur expertise** et de **partager des informations**, afin de réduire ou de mettre un terme à des activités criminelles. Elles peuvent également imposer des mesures particulières ou des sanctions administratives qui vont enrayer ou rendre difficile le développement de certaines activités illégales ou criminelles.

Cette approche procède d'une **collaboration** entre autorités judiciaires, autorités administratives, services sociaux, économiques et fiscaux. Une **coordination permanente** sera mise en place, invitant les **différents services administratifs** concernés avec comme objectif **l'échange de bonnes pratiques** et le développement de **synergies**.

Une attention est portée dans ce plan au développement des **nouvelles technologies**, qui sont un levier important pour améliorer non seulement le quotidien des habitants en ville (accessibilité et disponibilité du réseau wifi, guichets électroniques pour les démarches administratives, éclairage public intelligent...), mais aussi leur sécurité (caméras ANPR, vidéo-protection, mais aussi via des applications comme « *Fix my street* » en matière d'incivilités – vélos abandonnés, atteintes aux infrastructures publiques). Faire de notre Région une **smart-city** est une priorité à l'heure actuelle et ce plan encourage le développement d'une recherche novatrice en ces matières : l'utilisation de médias sociaux ou de nouvelles applications peut servir par exemple pour la protection des habitations contre les cambriolages ou lors de la gestion de situations de crise.

Enfin, un **Centre de communication et de crise** est mis en place au sein de BPS. Cette nouvelle infrastructure hébergera la centrale de secours de l'aide médicale urgente et des services d'incendie (CS 100) et le centre d'information et de communication (CIC 101), ainsi que différents opérateurs régionaux liés à la sécurité et à la mobilité. Le déploiement de caméras ANPR (*Automatic Number Plate Recognition*) fixes et mobiles pour différentes applications est intégré au centre de communication et de crise pour renforcer les synergies. Ce large maillage des caméras de protection et un partage d'images au niveau régional faciliteront la continuité des activités critiques dans la ville ainsi que la réaction des différents partenaires en cas d'incidents. Ce centre a vocation à devenir un outil doté des technologies de communication modernes (modules informatiques et de communication) au bénéfice des autorités et services compétents. Le centre sera un maillon clé dans la nouvelle architecture de la sécurité et fonctionnera sur le principe de « *l'intelligence led policing* » développée sur l'ensemble du territoire avec une vision régionale et un ancrage local complémentaires afin d'appuyer l'ensemble des acteurs. Il jouera un rôle essentiel dans le renforcement de la coordination et des articulations entre les différents partenaires et opérateurs actifs sur le terrain.

2.2.5.4. La communication et la sensibilisation

La Région dispose de la communication, la sensibilisation et l'information comme moyens d'action pour mobiliser différents publics dans un objectif commun de promouvoir une image rassurante de la Région de Bruxelles-Capitale. Dans le cadre de l'exercice de leurs compétences, les autorités régionales organisent une communication coordonnée, cohérente et harmonisée. En fonction des situations ou événements auxquels elles sont confrontées, les autorités locales sont informées et associées afin que celles-ci puissent communiquer avec l'ensemble des informations disponibles.

Dans ce cadre, il convient de se donner les moyens d'informer, de former et de communiquer. Les mesures transversales visent la mise à disposition d'outils permettant une communication efficace par un accès optimisé et facilité à l'information ainsi que des contacts aisés entre l'ensemble des partenaires de la chaîne de sécurité. Le Centre de communication et de crise régional permettra de renforcer l'ensemble des autorités dans le suivi et la gestion des situations de crise. L'ensemble des partenaires disposeront de technologies adéquates, notamment grâce à une plateforme intégrée d'échange d'images de vidéo-protection. D'autre part, un site web de BPS sera développé comme canal de communication d'une part envers le grand public, d'autre part envers les acteurs socio-préventifs et sécuritaires via un accès sécurisé.

Les mesures de sensibilisation et d'information sont la première étape du changement. Elles s'articulent autour de campagnes grand public, sur les thèmes majeurs de prévention et de sécurité (respect d'autrui, non-discrimination, résilience) et de campagnes ciblées sur certains publics (écoles, usagers des transports en commun, secteur touristique (HORECA et touristes), etc.), au travers de médias spécifiques. Cette information peut largement contribuer à améliorer la perception des services existants, essentielle pour un exercice concret des droits individuels et pour garantir l'efficacité des mesures mises en place.

2.2.5.5. L'accompagnement des victimes et des auteurs

L'accueil et le suivi des victimes est un objectif transversal déjà fonctionnel dans une série de domaines. L'information du citoyen concernant les services existants est essentielle pour un exercice concret des droits individuels et pour garantir l'accueil des victimes. L'accessibilité de ces services doit tenir compte du public et de son éventuelle fragilité lors de toutes démarches. La formation en cette matière, ainsi que la diffusion de bonnes pratiques (par exemple : annonce d'une mauvaise nouvelle), fera l'objet d'une attention particulière des organes de formation compétents.

L'accompagnement des auteurs est également transversal aux thématiques, que ce soit en termes de monitoring par les instances pénales ou en termes de réinsertion après avoir purgé une peine ou d'accompagnement psychosocial après la commission de délits.

Articulation du PZS 2020-2025 dans le Plan Global de Sécurité et de Prévention de la Région de Bruxelles-Capitale

Dix thématiques ont été dégagées dans le cadre du PGSP de la Région de Bruxelles-Capitale. Elles sont structurées dans le document avec une introduction générale, une présentation de la stratégie et la formulation des mesures. Ces dernières sont présentées en trois axes, la prévention, la réaction et le suivi. En fonction des réalités de notre zone de police et de la capacité disponible, cinq des thématiques du PGSP sont reprises dans notre PZS 2020-2025. Les autres seront englobées dans le travail quotidien et traitées en fonction des dossiers individuels ou dans le cadre de la gestion par projet. Notre zone de police participera néanmoins à tous les groupes de travail organisés pour chaque thématique afin de travailler en collaboration avec tous les acteurs régionaux.

2.2.5.6. Police fédérale (Dirco et DirJud)

Pour le DIRCO de Bruxelles, les thématiques et phénomènes prioritaires :

Phénomènes prioritaires :

- Les cambriolages et les vols dans habitation
- Les vols simples et les vols à la tire

Améliorer la gestion de l'information

- Continuer à améliorer la position d'information en matière d'ordre public
- Développer une approche administrative de lutte contre la criminalité organisée
- Améliorer la qualité de l'encodage ISLP

Lutte contre l'extrémisme et le radicalisme violent et contre les phénomènes de soutien de celui-ci.

Pour le DIRJU de Bruxelles, les thématiques et phénomènes prioritaires :

Phénomènes criminels :

- Terrorisme ou extrémisme violent
- Criminalité informatique (hacking, vol de données informatiques, sabotage)
- Traite des êtres humains

Phénomène transversaux :

- Utilisation des media sociaux comme moyen de communication auprès des criminels
- Internet en tant que contre-stratégie pour les criminels
- Trafic illégal via le réseau de transport national et connectivité entre les réseaux.

2.2.5.7. Attentes des conseillers de police

Dans cette édition du Plan zonal de Sécurité, les conseillers de police ont été directement consultés au moyen d'une version abrégée du moniteur de sécurité. La moitié des conseillers (12) a donné ses priorités. Elles sont fortement similaires à celles de la population.

Ce sont en effet les problèmes liés à la vitesse, l'agressivité et le partage de la voie publique qui sont le plus souvent cités. Au niveau des phénomènes criminels ce sont les cambriolages et les vols de vélos qui sont le plus cités.

A l'instar de la population, les conseillers de police mettent en avant la sécurité routière, le partage de l'espace publique et les dépôts clandestins.

2.3. Analyse des priorités et des attentes : la matrice d'argumentation

Tous les éléments qui sont énumérés aux points 3.1 et 3.2 seront intégrés dans une matrice d'argumentation. Cette matrice est un outil qui nous aidera à analyser quelles attentes/éléments doivent être de véritables priorités stratégiques dans le prochain cycle de politique policière.

La matrice est jointe en annexe du présent document.

2.4. Choix des priorités stratégiques

2.4.1. Priorités stratégiques Sécurité et qualité de vie pour 2020 – 2025

Dossiers prioritaires :

A l'instar du précédent Plan Zonal de Sécurité, nous avons une nouvelle fois opté pour un traitement séparé de certains faits qui ne sont pas retenus en tant que phénomènes prioritaires mais dont chaque incident, pris isolément, constitue en raison de sa gravité et de son contexte, un dossier prioritaire. Ces faits sont également repris dans le Plan National de Sécurité 2016-2019 dans lequel on considère qu'une « *attention particulière doit être accordée aux atteintes à l'intégrité physique* ».

Outre les délits relevant des atteintes graves à l'intégrité physique (coups et blessures et violences intrafamiliales) ou sexuelle, les enlèvements, disparitions inquiétantes et les détentions illégales de personnes élargissent à cette catégorie. On y ajoutera également les vols avec violences avec circonstances aggravantes et/ou avec armes.

Dans ce cadre, notre zone doit veiller à maintenir un niveau de qualité et d'expertise dans les différents services amenés à traiter ces dossiers prioritaires et urgents. Dans cette optique le recours aux services d'appui plus spécialisés devra se faire de manière systématique. Qualité et rapidité doivent être le leitmotiv afin de faire cesser le danger et de mettre en œuvre tous les moyens pour interpellier le plus rapidement le ou les suspects. L'attention sera également donnée de façon primordiale aux victimes avec une prise en charge directe, un suivi de soutien et une orientation vers des services externes ad hoc lorsque cela s'avère nécessaire.

En référence avec le PGSP de la Région de Bruxelles-Capitale, notre zone de police portera également une attention particulière aux délits de haine et les atteintes à la réputation (cyberharcèlement).

Types de délits

1. Les faits dans le cadre desquels il est gravement et physiquement porté atteinte à la victime, en ce compris les actes de violences avec issue fatale ;
 - Meurtre et assassinat
 - Décès et suicide suspect
 - Tous les autres faits criminels entraînant le décès
2. Les faits lors desquels des personnes sont illégalement privées de leur liberté ;
 - Prise d'otage
 - Enlèvement
 - Privation de liberté illégale et arbitraire
3. Les faits où des personnes subissent des dommages physiques graves et/ou permanents ;
 - Coups et blessures volontaires (dommages physiques graves ou permanents)
 - Privation d'aliments ou de soin
 - Administration de substances nocives
 - Actes de torture, de traitements inhumains et/ou dégradants
 - Tous les autres faits criminels avec blessures physiques.
4. Infractions graves à l'intégrité sexuelle des personnes
 - Viol
 - Attentat à la pudeur avec violences

5. Les disparitions

- Disparitions inquiétantes
- Patients amnésiques
- Restes humains non identifiés

Radicalisme violent

Dans le précédent Plan Zonal de Sécurité, cette thématique faisait encore l'objet d'une priorité à part entière. Cette matière a évolué et est désormais entièrement encadrée par la loi ou des circulaires. Chaque cas est traité dans ce cadre-là de sorte qu'il ne nous a semblé plus opportun de l'intégrer dans la section des dossiers prioritaires.

Priorité 1 : Sécurité routière et mobilité

Motivation

Bien qu'en diminution constante, le nombre d'accidents mortels et/ou avec blessés graves reste relativement important. En 2018, on dénombrait encore en Belgique 604 tués et 3.636 blessés graves. Les causes principales sont la conduite sous l'influence de l'alcool ou de la drogue, la vitesse inadaptée et excessive, non port de la ceinture et l'utilisation de smartphones au volant. Cette dernière catégorie semble même avoir une influence grandissante dans les accidents de la circulation.

Plusieurs acteurs nationaux, régionaux et locaux sont impliqués dans cette lutte mais c'est avant tout aux services de police concernés de « *fournir les efforts nécessaires en vue de prévenir les accidents, de stimuler un comportement responsable sur la route et de garantir la sécurité* ».

Bien que le nombre de tués sur les routes zonales, reste stable et peu élevé, l'implication des services locaux de police doit aussi être considérée dans leurs capacités à participer globalement au changement des comportements induit par la progression du sentiment tant objectif que subjectif d'être contrôlé sur les routes.

Notons également que les accidents de la circulation ont non seulement des conséquences physiques, juridiques, matérielles mais aussi psychologiques. Ces dernières ne touchent pas uniquement les victimes directes des accidents de la circulation mais aussi les victimes indirectes que sont les proches des victimes (parents, amis, collègues, etc.), les personnes qui doivent apprendre à s'occuper d'une victime de la route ou encore les témoins des accidents.

Au niveau local, le Moniteur de Sécurité 2018 montre que les habitants de la zone sont très attachés à la sécurité routière et notamment en ce qui concerne les infractions liées à la vitesse non adaptée au trafic, au stationnement dangereux et/ou antisocial. Plus récemment, la thématique de l'agressivité sur la route est venue se rajouter à la liste des comportements problématiques sur la route. Elle est notamment liée aux difficultés nées de l'avènement des nouveaux modes de transport qui rend difficile le partage de la voie publique entre les différents usagers (piétons, cyclistes, trottinettes, engins motorisés et transports en communs).

La sécurité routière doit donc être appréhendée en fonction du danger que certains comportements font peser sur les autres usagers indifféremment du mode de transport utilisé. On retiendra donc la vitesse excessive et inadaptée, la conduite sous l'influence de l'alcool et/ou la drogue, le stationnement antisocial et l'usage du smartphone. On y ajoutera le non-port de la ceinture et des équipements de sécurité, l'agressivité et le partage de la voie publique. L'aspect mobilité sera également pris en compte car il est fortement lié aux comportements antisociaux. D'autres éléments doivent aussi être pris en compte comme les accidents, les conditions climatiques, les évènements inopinés,...

Objectif Stratégique :

Nous souhaitons contribuer au renforcement de la sécurité et de la mobilité de tous les usagers en ciblant les comportements dangereux et/ou antisociaux (conduite sous influence, vitesse excessive, stationnement dangereux et/ou antisocial, utilisation du smartphone, agressivité dans la circulation et le non-port des équipements de sécurité).

Stratégie et politique

- Cerner efficacement le phénomène et en donner une image
- Proposer un Plan d'Action « sécurité routière »
- S'inscrire dans une gestion par projet
- S'inscrire dans les campagnes nationales et régionales initiées par VIAS et Bruxelles-Mobilité
- Politique intégrée de communication externe et interne – plan de communication
- Participation aux différentes plates-formes réunissant les partenaires impliqués dans la lutte contre l'insécurité routière
- Recours aux sanctions administratives communales pour certaines infractions
- Développer les synergies et les partenariats avec les autorités locales et régionales dans une approche intégrée des problèmes de sécurité routière
- Favoriser une présence policière visible et rassurante
- Permettre aux citoyens d'interagir avec les autorités locales et favoriser la possibilité pour chacun d'être plus acteur de sa propre sécurité
- Réduire les vitesses excessives et inadaptées
- Augmenter le port de la ceinture, ainsi que l'usage correct des dispositifs de retenue pour enfants, des équipements de sécurité, du casque à vélo et des lumières pour vélos
- Réduire la conduite sous influence de l'alcool ou de la drogue
- Valoriser et stimuler les comportements prudents et anticipatifs (comme le port de la ceinture) et réduire les comportements dangereux et inadaptés (comme le non-respect de l'arrêt au feu rouge)
- Protéger les usagers vulnérables : piétons, cyclistes, cyclomotoristes et motocyclistes
- Rendre les routes et rues intrinsèquement sûres
- Améliorer la chaîne contrôle-sanction
- Améliorer la connaissance des accidents corporels et de leurs circonstances afin de mener des actions de sécurité routière mieux ciblées et plus efficaces au contexte urbain et bruxellois
- Ancrer la sécurité routière dans la culture et les structures politiques et administratives

Priorité 2 : Lutte contre les cambriolages

Motivation

Au niveau national comme au niveau local, il s'agit du phénomène le plus important en terme de nombre de faits enregistrés. Les cambriolages représentent ainsi près d'un tiers de tous les vols enregistrés dans la zone de police et concerne une demande d'intervention policière sur sept à domicile. Ce seul constat nécessite que les cambriolages émergent aux priorités de notre zone de police.

Le dernier Plan National de Sécurité reprend spécifiquement les vols avec effractions dans les habitations et autres bâtiments parmi ses priorités. Outre le nombre de faits commis, ce sont également les critères liés la perception par la population, l'impact financier et le nombre d'organisations criminelles qui placent le phénomène dans la liste des priorités. Il faut également considérer l'impact du phénomène sur l'organisation policière en elle-même en raison de la capacité nécessaire aux nombreux constats, à la présence policière, aux enquêtes et à la prévention.

Au niveau local, ce phénomène ressort dans le top 5 des problèmes de quartier devant être traités prioritairement selon le dernier Moniteur de Sécurité 2018.

L'accent devra en particulier être mis sur la prévention tant il est vrai que la vétusté de certaines habitations facilitent grandement le travail des cambrioleurs et notamment dans les annexes et les communs/garages d'immeubles.

Avec l'unité de flagrant délit guidée par l'information, nous disposons d'un outil performant pour appréhender cette criminalité dans le temps et l'espace en fonction de l'évolution et des déplacements des faits. Il n'en demeure pas moins qu'une présence policière visible procède au renforcement du sentiment de sécurité et à la dissuasion des auteurs potentiels de sorte que les patrouilles pédestres et les dispositifs visibles de plus grande envergure doivent rester la pierre angulaire du travail policier en cette matière.

Stratégie et politique

- Cerner efficacement le phénomène et en donner une image
- S'inscrire dans une gestion par projet
- S'inscrire dans les campagnes de prévention nationales (un jour sans) et régionales
- Politique intégrée de communication externe et interne – plan de communication
- Participation aux différentes plates-formes réunissant les partenaires impliqués dans la lutte contre les cambriolages
- Organiser des opérations thématiques visibles axées sur le contrôle de personnes et de véhicules en fonction de l'analyse du phénomène
- Développer les synergies et les partenariats avec les autorités locales et régionales dans une approche intégrée de la problématique

- Favoriser une présence policière visible et rassurante
- Cibler les groupes d'auteurs itinérants
- Continuer à analyser efficacement le phénomène et en donner une image précise pour une meilleure orientation des services opérationnels
- Développer des initiatives en matière de prévention et/ou collaborer avec les services de prévention communaux
- Renforcer la techno prévention

Priorité 3 : Sécurité des commerces

Motivation

Si on ne peut que se réjouir de la chute importante et durable des vols à main armée depuis plus de cinq ans, soit le phénomène le plus grave touchant les commerces, ce type de fait n'a toutefois pas disparu. Les conséquences peuvent être très grandes tant du point de vue financier que physique et/ou psychologique pour les victimes. Largement médiatisés, ils attisent le sentiment d'insécurité tout en agissant négativement sur la crédibilité des services de police qui n'ont que rarement l'occasion d'arrêter les auteurs en flagrant délit. De plus, chaque fait commis avec une arme réelle fait courir le risque de dommages collatéraux. Il est donc important de rester vigilant face à cette menace en continuant de proposer des solutions préventives aux commerçants, de renforcer la présence policière ciblée et de veiller à garantir un niveau d'enquête professionnel.

La « petite » criminalité touchant les commerces a tendance à stagner voire à augmenter, notamment les vols à l'étalage, les vols à la tire et les cambriolages de nuit ciblant les commerces. Une partie des auteurs semble y recourir en raison du risque pénal plus faible. Il faut également noter que le « chiffre noir » est considérable en matière de vol à l'étalage car seuls les faits pour lesquels les auteurs sont interceptés sont déclarés à la police et dans les cas où les magasins ne se contentent pas seulement de la restitution de la marchandise. Dans ce domaine, les bandes itinérantes et les mineurs d'âge sont très présents. Tous les acteurs du secteur s'accordent toutefois sur la quasi impunité dont jouissent les auteurs de vols.

La présence policière visible et rassurante mais aussi ciblée d'une part doit constituer le socle de la lutte contre la criminalité visant les commerces. La prévention et les mesures de techno prévention doivent quant à elles renforcer le dispositif en offrant des outils de protection adéquats aux commerçants.

Stratégie et politique

- Cerner efficacement le phénomène et en donner une image
- S'inscrire dans une gestion par projet
- S'inscrire dans les campagnes de prévention nationales et régionales
- Politique intégrée de communication externe et interne – plan de communication
- Participation aux différentes plates-formes réunissant les partenaires impliqués dans la sécurité des commerces
- Organiser des opérations thématiques visibles axées sur le contrôle de personnes et de véhicules en fonction de l'analyse du phénomène.
- Favoriser une présence policière visible et rassurante notamment pendant la période de fin d'année
- Continuer à analyser efficacement le phénomène et en donner une image précise pour une meilleure orientation des services opérationnels.
- Développer des initiatives en matière de prévention et/ou collaborer avec les services de prévention communaux.

- Renforcer la techno prévention
- Développer/promouvoir des initiatives de renforcement de la prévention/sécurité par des moyens technologiques modernes
- Favoriser la création de Partenariat Locaux de Prévention (PLP)

Priorité 4 : Sécurité des seniors

Motivation

C'est aujourd'hui une évidence que notre pays fait face à un important vieillissement de sa population. Les personnes âgées constituent le groupe de population qui connaît la croissance la plus rapide en Belgique et notamment la part des personnes « très » âgées (personnes de 80 ans et plus). Notre zone de police se singularise en Région bruxelloise en accueillant une des population les plus âgées en raison de son caractère plus rural, de la qualité de vie et des infrastructures disponibles. Ce n'est cependant pas seulement le nombre de seniors qui est en progression mais aussi la proportion d'entre eux qui sont en bonne santé. Plus mobiles que par le passé, ils ont une vie sociale et culturelle active et restent indépendants de leur entourage plus longtemps. Parallèlement ils deviennent des cibles attractives pour une partie des auteurs de faits de vols et d'escroqueries.

Il n'existe pas de définition précise de ce que recouvre le terme senior, tout au plus la littérature s'accorde sur le fait qu'ils sont en général âgés de plus de 65 ans. Cette catégorie d'âge n'est cependant pas suffisamment homogène pour tirer des conclusions de sorte que c'est surtout le critère de vulnérabilité qui doit nous intéresser.

Les recherches sur la victimisation des seniors démontrent que s'ils sont moins victimes de faits criminels que les autres catégories d'âge, ils sont toutefois surreprésentés pour certains types de délit. De plus, les conséquences de ces faits sont proportionnellement plus importantes. On pense ici aux conséquences physiques et économiques, au sentiment d'insécurité et à l'isolement. Des facteurs liés à leur environnement peuvent venir renforcer cette vulnérabilité. Disposant souvent de faibles revenus, certains d'entre eux peuvent être amenés à vivre dans des quartiers moins favorisés tout en ne disposant pas des moyens nécessaires pour entreprendre les actions structurées nécessaires pour renforcer leur sécurité. Le manque de contact social peut lui aussi renforcer le risque d'abus à leur encontre. Moins bien informés et vigilants, ils représentent également des cibles potentiellement vulnérables en matière de cybercriminalité.

Force est ainsi de constater que la proportion de personnes âgées victimes de vols ou d'escroqueries est en augmentation, parfois très importante en fonction du phénomène. S'il ne s'agit pas de criminalité violente dans la majorité des cas (vol à la tire, vol simple, fraude informatique, faux policiers, abus de confiance et escroqueries), il n'en demeure pas moins que nos aînés sont, après les jeunes, la deuxième catégorie de personnes les plus touchées par des vols avec violences (arrachage de sac à main, arrachages de chaînes en or) dont les conséquences physiques et psychologiques peuvent être dramatiques. L'impact peut ensuite se traduire sur l'ensemble du mode de vie de la personne au travers du sentiment d'insécurité et de l'isolement qu'il provoque.

Il importe de proposer une communication ciblée et adaptée en matière de prévention, de prévoir une présence policière visible et rassurante et un suivi des victimes facilement accessible. Cette priorité doit se concevoir de

manière transversale car la vulnérabilité des seniors se retrouve dans presque toutes les autres priorités, qu'il s'agisse de sécurité routière, de cambriolages, de transports en commun, de commerces ou de cybercriminalité.

Stratégie et politique

- S'inscrire dans une gestion par projet
- S'inscrire dans les campagnes de prévention nationales et régionales
- Politique intégrée de communication externe et interne – plan de communication
- Participation aux différentes plates-formes réunissant les partenaires impliqués dans la sécurité des seniors
- Attention particulière aux escroqueries et abus de confiance et fraudes informatiques
- Favoriser une présence policière visible et rassurante dans les quartiers
- Continuer à analyser efficacement le phénomène et en donner une image précise pour une meilleure orientation des services opérationnels
- Développer des initiatives en matière de prévention et/ou collaborer avec les services de prévention communaux
- Développer une communication en adéquation avec le public-cible
- Assurer un service plus spécifique à la population-cible

L'approche en fonction des victimes induit des mesures spécifiques en matière de prévention, réaction et suivi. Les vols par ruse ainsi que certains vols à l'aide de violence (arrachage de chaînes en or) touchent souvent les personnes âgées, en raison de leur vulnérabilité physique ou mentale. En raison de leur vulnérabilité et d'un certain isolement social, il y a lieu de développer une approche adaptée, tenant compte du fait que cette tranche de la population n'a pas toujours accès aux modes de communication (internet, réseaux sociaux). En termes de réaction, le législateur a déjà prévu des peines plus lourdes lorsque la victime est en situation de vulnérabilité.

Priorité 5 : Les vols de vélos

Motivation

Le nombre de faits enregistrés est en constante progression dans notre zone ainsi que plus globalement dans l'ensemble de la Région bruxelloise. Le phénomène va probablement continuer d'augmenter dans les prochaines années parallèlement au recours toujours plus grandissant à ce mode de transport dans les villes. Il demeure cependant très difficile d'avoir une image claire de l'ampleur des vols de vélos en Belgique et dans les communes bruxelloises plus particulièrement. Selon les différentes enquêtes de victimisation réalisées sur ce sujet, on estime que plus de la moitié des cyclistes ne déclarent pas le vol de leur vélo. D'autres sources, croisées avec le Moniteur de Sécurité indiqueraient un taux de 25% de déclarations. On pourrait ainsi estimer que plus de 1.000 vélos sont volés annuellement dans notre zone de police. Le Moniteur de Sécurité montre également que le vol de vélo figure parmi les problèmes de quartier les plus souvent cités par la population.

Sur base de ces estimations, on peut évaluer qu'un cycliste quotidien a une chance sur quatre ou cinq de se faire voler son vélo durant l'année. Chaque déplacement peut dès lors se traduire comme une source d'angoisse étant donné qu'aucun cadenas ne résiste plus d'une minute à une disqueuse sur pile, outil de prédilection des voleurs.

Le vol de vélo est devenu en quelques années un gros problème pour le développement de la politique cyclable à Bruxelles. Celui-ci a un effet négatif démontrable sur l'usage du vélo, la possession de vélo, leur qualité, la sécurité du trafic et le sentiment de sécurité. Le vol de vélo est d'ailleurs considéré comme le 2^{ème} frein à la pratique du vélo à Bruxelles après l'insécurité routière. De plus en plus cycliste ne dispose d'aucun autre moyen de transport.

Il ressort en outre que près de la moitié des victimes ne disposeraient d'aucun moyen d'identifier leur vélo volé tandis qu'une minorité est disposée à déposer une plainte auprès des services de police. Le taux d'élucidation avoisinerait les 1%, la victime n'ayant que 6% de chance de retrouver son vélo. Il apparaît que les moyens de protection sont très souvent inadéquats alors que les infrastructures proposées par les pouvoirs publics et privés sont relativement peu sécurisées. Peu de victimes ont connaissance des lieux où sont stockés les vélos retrouvés.

Victimes et voleurs s'enferment dans une sorte de cercle vicieux. Face à la multiplication des vols, les victimes peuvent être tentées de se tourner vers le marché noir en contribuant de ce fait au phénomène. La plupart des vélos volés sont revendus sur des sites de seconde main ou des marchés locaux.

L'ampleur du phénomène, sa perception par la population et l'impact tant financier que sur la mobilité des habitants de la zone et de la région bruxelloise plus généralement suppose que les services de police s'investissent davantage dans la lutte contre les vols de vélo. Parallèlement à un travail policier proactif, l'approche de cette problématique doit surtout s'inscrire dans une démarche préventive et d'information quant aux manières de sécuriser les parkings à vélo, de disposer des moyens adéquats en vue de protéger son vélo et de maximaliser des possibilités de retrouver son vélo suite à un vol.

Stratégie et politique

- Cerner efficacement le phénomène et en donner une image
- S'inscrire dans une gestion par projet
- S'inscrire dans les campagnes régionales initiées Bruxelles-Mobilité
- Politique intégrée de communication externe et interne
- Participation aux différentes plates-formes réunissant les partenaires impliqués dans la lutte contre les vols des vélos et notamment la Task Force régionale
- Développer les synergies et les partenariats avec les autorités locales et régionales dans une approche intégrée de prévention des vols de vélos : placement de parking sécurisés, déploiement de caméras, parking surveillés lors de grands événements,...
- Favoriser une présence policière visible et rassurante
- Orientation des services opérationnels sur les lieux les plus touchés, en fonction du briefing opérationnel
- Renforcer la techno prévention dans les lieux à risque (parking, commun d'immeubles, abords des habitations,...)
- Mise en place d'opérations visibles en fonction de l'analyse du phénomène
- Favoriser et stimuler le dépôt de plainte (en ligne ou au commissariat)
- Stimuler l'enregistrement des vélos sur la plate-forme régionale « MyBike »
- Faciliter l'identification des propriétaires de vélos retrouvés
- Participer à faire connaître le dépôt régional des vélos retrouvés et travailler en partenariat pour les vélos retrouvés ou abandonnés
- Améliorer la recherche et la connaissance des suspects actifs sur le territoire
- Cibler les receleurs potentiels (physique et sur les sites de seconde main)
- Développer des initiatives innovantes de lutte contre les vols de vélos

Priorité 6 : Lutte contre la délinquance juvénile, dans et aux abords des écoles et dans les transports en commun

Motivation

Bien qu'aucune définition officielle n'existe à ce sujet, le terme « délinquance juvénile » se veut un terme générique rassemblant une série de délits commis en groupe par des mineurs ou de jeunes majeurs. On vise ici principalement les vols avec violences (racket, steaming et extorsions), les dégradations et le vandalisme. Il est de plus en plus courant d'y associer des nuisances associées au bruit, à la propreté et aux comportements insultant générés par les attroupements de jeunes. L'ensemble de ces comportements participe au développement et au renforcement du sentiment d'insécurité. Plus récemment, avec l'avènement des réseaux sociaux, on y a incorporé le cyberharcèlement sous toutes ses formes..

Des analyses récentes montrent que l'évolution de la délinquance juvénile est marquée par un rajeunissement de l'âge d'entrée dans la délinquance et une aggravation des actes de délinquance. Toutefois, certaines caractéristiques de la délinquance juvénile restent inchangées. Ainsi les délits contre les biens et la propriété (vols, cambriolages) représenteraient les deux-tiers des infractions relevées chez les jeunes. Par ailleurs, les violences graves contre les personnes ne concerneraient qu'un nombre relativement limité de mineurs délinquants. Dans ce cadre, les statistiques criminelles font cependant ressortir une hausse des violences contre les institutions (vandalisme contre les biens publics, formes d'irrespect et d'agression contre les personnes représentant les institutions), une augmentation des violences entre jeunes et le développement du trafic de la drogue chez les mineurs. Enfin, les statistiques criminelles permettent de constater la multiplication des incivilités imputables aux mineurs : actes de désordre, insolence, insultes, dégradations des lieux de vie, etc.

S'il ne cite pas expressément la délinquance juvénile, le Plan National de Sécurité y fait néanmoins référence au travers de sa priorité liée à « la violence dans l'espace publique, en particulier dans les transports en commun et par des bandes urbaines » qui en est une des composantes.

Longtemps épargnée par le phénomène de bandes urbaines, notre zone de police s'y trouve confrontée depuis quelques années mais dans des formes moins spectaculaires et médiatisées que dans d'autres communes bruxelloises. Il s'agit davantage de groupements peu structurés de jeunes n'ayant pas à proprement parler le statut de bandes urbaines. Il n'en demeure pas moins que ces groupements locaux de jeunes mêlés de près ou de loin à des petits trafics et parfois à des vols y compris avec violences sont source de nuisances et d'insécurité pour les habitants des quartiers concernés. Ils nécessitent une approche policière spécifique et une vigilance accrue.

La délinquance juvénile a tendance à s'exprimer dans les endroits où se trouvent des mineurs et jeunes majeurs. Les transports publics satisfont à ce critère. Les gares, les stations de métro et leurs abords comme les arrêts de trams et de bus sont des lieux particulièrement sensibles pour ce phénomène. Les abords des écoles, les parcs

et plaines de jeux constituent les autres terrains potentiels. Plus récemment, la violence verbale et psychologique (harcèlement) a tendance à s'exporter sur les réseaux sociaux, ce qui nécessite une réaction policière adaptée .

Stratégie et politique

- Cerner efficacement le phénomène et en donner une image
- S'inscrire dans une gestion par projet
- Participer à la plate-forme bandes urbaines
- Faire le suivi des personnes ayant un statut BU et des bandes de jeunes
- S'inscrire dans la plate-forme transport en commun
- Politique intégrée de communication externe et interne
- Organiser des opérations thématiques spécifiques
- Favoriser une présence policière visible et rassurante aux abords des écoles dans et aux abords des transports en commun
- Orientation des services opérationnels sur les lieux les plus touchés, en fonction du briefing opérationnel
- Développer des initiatives en matière de prévention et/ou collaborer avec les services de prévention communaux
- Favoriser et stimuler le dépôt de plainte (en ligne ou commissariat)
- Veiller dans le cadre de la politique de sécurité locale au respect des restrictions légales concernant la disponibilité de l'alcool pour les mineurs et dans les magasins de nuit
- Soutenir la mise en place d'un plan d'action permettant la détection rapide et l'identification des producteurs de cannabis sur le territoire de la Région de Bruxelles-capitale
- Diagnostiquer les besoins relatifs à une approche des marchés locaux de la drogue où la demande et l'offre se rencontrent, en ce compris les outils nécessaires pour des enquêtes liées à la vente via internet

Priorité 7 : Lutte contre la cybercriminalité et les fraudes sur internet

Motivation

Devenu indispensable dans le monde d'aujourd'hui, Internet est également de plus en plus fréquemment utilisé à des fins de planification et d'exécution d'un large éventail d'actes criminels. En effet, Internet facilite de nombreuses formes de criminalité. Drogues, produits de contrefaçon et autres produits illégaux sont proposés sur la toile, tout comme des images d'abus sexuels commis sur des mineurs. La police locale enregistre un nombre croissant de plaintes concernant des faits d'extorsion à l'aide de ransomware ainsi que des escroqueries et des abus de confiance. Des groupements criminels de tous types utilisent Internet pour communiquer ou pour transférer l'argent du crime par le biais de monnaies virtuelles. Des groupements terroristes utilisent également Internet à des fins de propagande et de recrutement de nouveaux membres. Bref, le web est un facilitateur revêtant une dimension "trans-phénomènes". L'utilisation d'Internet en tant qu'instrument (facilitateur) pour commettre des infractions constitue naturellement un défi pour l'ensemble de la société et en particulier pour l'application de la loi. L'omniprésence d'Internet impose un changement culture en matière de maintien de l'ordre et d'application de la loi.

En 2018, on enregistrait officiellement près de 700 faits liés à l'ICT. Le chiffre réel est certainement près de dix fois plus élevé selon les études de victimisation. La plupart des victimes ne déposeraient pas plainte, soit parce que le préjudice est trop importante, soit par méconnaissance du sujet soit parce qu'elles estiment que la plainte a peu ou pas de chance d'aboutir à quelque chose de concret. Il est important que les services de police puissent investir le terrain virtuel, qu'ils se spécialisent pour y arriver afin de proposer des solutions et un suivi pour les plaintes. Il ressort que l'impact sur les victimes peut être très important tant au niveau financier que sur le sentiment de sécurité sur internet.

Internet, l'innovation et les nouvelles technologies ne sont pas uniquement une menace mais constituent aussi une opportunité pour la lutte contre la criminalité et pour le maintien de la sécurité grâce à de nouveaux outils mis à disposition du monde policier.

Dans le PNS 2016-2019, Internet n'est plus considéré comme le terrain d'action spécialisé et exclusif des services de la police fédérale et des Computer Crime Units fédérale et régionales ; il est également demandé à la police locale d'accorder davantage d'attention à cette évolution et de se charger des constats et enquêtes. Ce rôle requiert naturellement des investissements en hardware, software et formations.

Stratégie et politique

- Cerner efficacement le phénomène et en donner une image
- S'inscrire dans une gestion par projet
- S'inscrire dans les campagnes de prévention régionales et fédérales
- Politique intégrée de communication externe et interne

- Participation aux différentes plates-formes réunissant les partenaires
- Mise en place d'un outil permettant de faciliter le dépôt de plainte et stimuler l'expertise des policiers (Cyber-aide)
- Favoriser la création d'un service de type « cyber-assistance » aux victimes pour de l'aide de deuxième ligne
- Miser sur la prévention en vue d'une utilisation sûre d'Internet.
- Assurer localement les plaintes et le suivi local de certains phénomènes relevant de la cybercriminalité à l'échelle locale
- La police intégrée investira, dans le cadre de son développement informatique, dans son accessibilité virtuelle vis-à-vis du citoyen
- Organiser des formations continuées et des recyclages. [NCSI]. Les collaborateurs actifs dans le domaine des patrouilles et de la recherche sur Internet obtiendront des moyens supplémentaires pour se recycler régulièrement et acquérir les compétences nécessaires
- Créer les conditions pour assurer le suivi et les enquêtes de certaines plaintes relevant de la cybercriminalité. Il s'agira également du point de contact et d'information en cette matière

Notre zone de police a décidé de changer d'approche dans la manière d'appréhender les différents phénomènes prioritaires de ce nouveau Plan Zonal de Sécurité. A l'exception du domaine de la sécurité routière, nous abandonnerons la méthode des plans d'action qui s'avère trop rigide et souvent peu adaptée au profit de la **gestion de projet** et du **travail par hotspots**. Cette dernière est d'ailleurs plus adaptée aux problématiques actuelles qui sont souvent multi-facteurs et qui recouvrent parfois plusieurs phénomènes.

Plan d'Action en matière de sécurité routière

Cette manière d'aborder une problématique ne sera conservée que pour la sécurité routière. Ce domaine de sécurité suppose une planification à plus long terme notamment pour des raisons de capacité opérationnelle mais également parce qu'il convient de tenir compte des autres partenaires ou des campagnes de prévention ciblées. Il n'est pas exclu que l'un ou l'autre domaine soit également traité dans une gestion de projet ou par hotspot.

Ce plan d'action se focalisera surtout sur les comportements les plus dangereux comme la vitesse, l'alcool et l'utilisation du GSM au volant qui présentent le plus de risque pour l'intégrité physique, notamment des usagers faibles.

La gestion de projet

Elle s'adresse davantage aux problématiques bien ciblées et plus facilement appréhendables en terme d'objectifs. **La gestion de projet**, peut être définie comme étant l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires afin d'atteindre un objectif dans un certain délai. Elle permet entre autres une meilleure organisation du déroulement du projet en maîtrisant chaque phase du projet : depuis la planification des tâches en passant par l'anticipation des besoins en ressources jusqu'au suivi des délais.

La méthode Agile, est une des manières d'appréhender un projet. A l'opposé de la planification rigide et de l'enfermement contractuel dont sont victimes de nombreux projets, cette méthode laisse **place à la créativité** et à l'adaptation des équipes et du client à l'avancement du projet. Le projet peut ainsi être modifié, certaines étapes inutiles supprimées. Il est même encore possible de changer certaines orientations stratégiques en cours de réalisation. L'approche Agile se veut ainsi être **au plus proche de la réalité opérationnelle du projet**, et répondre au mieux aux aléas quotidiens.

Les principes de la méthode AGILE

- 1) **Les individus et leurs interactions, plus que les processus et les outils**, soit le travail en équipe.
- 2) **Des logiciels opérationnels, plus qu'une documentation exhaustive** ; être centré sur les résultats. Être dans une démarche interactive et opérationnelle permet de favoriser les échanges et les interactions au sein des équipes, favorisant ainsi l'objectif final.
- 3) **La collaboration avec les clients, plus que la négociation contractuelle** ; collaborer avec son client, c'est l'impliquer dans l'ensemble du projet, de sa création à sa réalisation. Ceci peut permettre d'éviter les conflits et les incompréhensions.
- 4) **L'adaptation au changement, plus que le suivi d'un plan** ; la flexibilité dans l'approche projet va permettre une adaptation à l'évolution des équipes, aux attentes du client, ainsi qu'aux résultats obtenus et observés dans la "réalité".

Le travail par hotspots

Il s'agit d'une approche pluri-phénomènes visant à appréhender un lieu, un quartier ou un groupe de personnes dans différents domaines de sécurité. L'expérience démontre en effet que le sentiment d'insécurité est souvent la conséquence de plusieurs comportements, de nuisances commis par un groupe d'auteurs réguliers. Le but est de garantir la qualité de vie des habitants des quartiers et de cibler notamment les nuisances et la petite criminalité en développant une approche intégrale et intégrée. Il s'agit en quelque sorte de transposer l'approche des phénomènes prioritaires dans un contexte local à l'échelle du quartier. Si le problème est multi-facteurs, il est également probable que la solution le soit également. Elle suppose l'implication de plusieurs maillons de la chaîne de sécurité, des autorités locales, des services de prévention,... voire de la population.

Une présence policière visible et rassurante

Dernier axe de la gestion opérationnelle de nos priorités, il n'en est pas moins important. Il en est même la clé de voûte. Cette présence policière est souhaitée tant par la population qui s'est exprimée dans les différentes enquêtes que des autorités locales. Il ne s'agit pas seulement de contrôles et de sanctions mais bien d'occuper le terrain de manière visible et bienveillante. D'être accessible aux citoyens et de s'insérer dans leur cadre de vie. Dans les quartiers commerçants, dans les transports en commun, dans les quartiers isolés comme lors des grands événements... la police doit pouvoir être présente. Et de préférence à pieds ou à vélo.

Savoir pour prévoir... ou l'importance de la communication pour tous

Les services de police doivent gérer une quantité d'informations permettant d'appréhender les phénomènes, les groupes d'auteurs impliqués, les risques,... La difficulté à laquelle nous sommes confrontés se situe dans le partage de cette information aux publics cibles en adaptant la communication en fonction du canal utilisé. C'est souvent la méconnaissance d'un phénomène criminel qui fait que les victimes n'adaptent pas leurs

comportements ou ne prennent pas de mesures pour éviter le risque. Mais il convient également de ne pas non plus négliger la communication interne car nos collaborateurs sont nos premiers ambassadeurs sur le terrain.

Il est donc primordial d'utiliser les meilleurs canaux de communication pour chaque public envisagé tant au niveau externe qu'en interne.

2.4.3. Motivation de phénomènes non retenus

Notre Plan Zonal de Sécurité 2020-2025 reprend pas moins de sept priorités. A y regarder de plus près elles rencontrent de manière transversale pratiquement tous les phénomènes du PNS, du PGSP. Les priorités qui n'ont pas été retenues se retrouvent pour la plupart dans les dossiers prioritaires qui en raison de leur gravité nécessitent toujours une prise en charge rapide, adaptée ou spécialisée. Les autres phénomènes se rencontrent de manière plus marginale sur le territoire de notre zone et font l'objet du travail quotidien de nos services.

2.5. Politique et gestion

2.5.1. Approche des priorités stratégiques : du plan d'action à une activité économique flexible

- La gestion par projet
- La méthode des hotspots
- Un Plan d'action sécurité routière avec un calendrier des opérations
- Une présence policière visible et rassurante dans l'espace publique
- La communication pour tous
- Une police active et réactive
- Une police de proximité guidée par l'information

2.5.2. L'équipe de suivi de la politique

- Le Cabinet du Chef de corps, au niveau de la stratégie et de la communication
- Suivi Hebdomadaire lors des visioconférences
- Suivi Mensuel au comité de direction
- Suivi biennuel au Conseil Zonal de Sécurité

2.5.3. Monitoring de la mise en œuvre de la politique

- Les indicateurs seront définis dans le cadre des projets ou dans le plan d'action
- Les priorités seront portées par le Cabinet du chef de corps et mis en œuvre par les services opérationnels et des gestionnaires de projet
- Un rapport de suivi sera établi par les gestionnaires de projet
- Le Cabinet du chef de corps se charge de l'évaluation et de l'adaptation des objectifs ainsi que de la communication aux partenaires et autorités

2.5.4. Outil pour le suivi et le rapportage de l'activité économique

L'outil de suivi sera décidé et intégré lors de la rédaction du projet, plan d'action ou hotspot. Il en va de même pour la communication ainsi que la présence objective sur le terrain.

**Le Plan Zonal de Sécurité 2020 -2025
a été approuvé le 16 octobre 2019
par le Conseil Zonal de Sécurité**